



JO 2024
8 ATHLÈTES
ALGÉRIENS ÉLIMINÉS
ET 12 À LA TRAPPE

P.12



RENTÉE SCOLAIRE 2024/2025
RÉCEPTION PROCHAINE
DE 604 NOUVEAUX
ÉTABLISSEMENTS

P.4

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // MERCREDI 31 JUILLET 2024 // N°869 // PRIX 20 DA

LE RENDEMENT Y DÉPASSE
 LARGEMENT LA MOYENNE

LE SUD, LE NOUVEL ELDORADO DE L'AGRICULTURE ALGÉRIENNE

Sans sombrer dans un discours triomphaliste, on peut raisonnablement dire que le Sud algérien est en passe de devenir le centre incontesté de la production agricole, le nouvel eldorado de l'Algérie...

P.4



EXPORTATIONS DE PIÈCES DE RECHANGE
 D'ÉLECTROMÉNAGER

LE GOUVERNEMENT DONNE SON ACCORD

Une nouvelle ère pour l'industrie nationale d'électroménager. Dans l'objectif de booster les exportations des pièces de rechange des appareils électroménagers fabriqués localement, le gouvernement vient de prendre une nouvelle décision encourageante pour les opérateurs économiques activant dans le secteur.

P.7



PÉTROLE

L'ALGÉRIE AUGMENTE SES EXPORTATIONS VERS LA FRANCE ET L'ESPAGNE AU PREMIER SEMESTRE 2024

L'Algérie a considérablement renforcé sa position sur le marché pétrolier mondial au cours du premier semestre 2024, marquant une augmentation significative de ses exportations de brut et une diversification notable de ses marchés...

P.7



EN RAISON DU SOUTIEN DE LA FRANCE AU PRÉTENDU
 PLAN D'AUTONOMIE MAROCAIN

L'ALGÉRIE RAPPELLE SON AMBASSADEUR À PARIS

LE GOUVERNEMENT ALGÉRIEN A DÉCIDÉ LE RETRAIT DE SON AMBASSADEUR AUPRÈS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AVEC EFFET IMMÉDIAT. LA REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE ALGÉRIENNE EN FRANCE EST DÉSORMAIS DU RESSORT D'UN CHARGÉ D'AFFAIRES, A INDIQUÉ, HIER, UN COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COMMUNAUTÉ NATIONALE À L'ÉTRANGER...

Lire en page 3



SOROETA LICERAS, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN DROIT INTERNATIONAL ET RELATIONS INTERNATIONALES :

«LE SOUTIEN DE LA FRANCE EST SANS CONSÉQUENCES JURIDIQUES»

Le soutien apporté par la France au prétendu plan marocain d'autonomie pour le Sahara occidental est «une violation du droit international», a affirmé, hier, Juan Soroeta Liceras, maître de conférences en droit international et relations internationales, soutenant que cette décision du gouvernement français est de «nature politique et sans conséquences juridiques».

P.3

PRÉSIDENTIELLE DU 7 SEPTEMBRE

Les trois candidats se préparent pour la campagne électorale

Moins de six semaines nous séparent des échéances présidentielles et les candidats s'activent pour affiner leurs stratégies électorales...

Le Conseil constitutionnel est sur le point d'annoncer la liste définitive des candidats. Pendant ce temps, les trois principaux prétendants, le président sortant, Abdelmadjid Tebboune, Abdelali Hassani Chérif, président du Mouvement de la Société pour la Paix (MSP), et Youcef Aouchiche, Premier Secrétaire général du Front des Forces Socialistes (FFS), redoublent d'efforts pour séduire les électeurs. Le FFS, dirigé par Youcef Aouchiche, est particulièrement mobilisé. Après avoir réussi à recueillir 1 250 formulaires d'inscription des électeurs, Aouchiche met un point d'honneur à accroître sa visibilité médiatique. Le parti a nommé Djamel Belloul comme directeur de campagne, un rôle stratégique pour coordonner les efforts et optimiser les ressources. En parallèle, le FFS a mis en place un Conseil des jeunes, créé avant l'annonce des résultats de l'Autorité Indépendante des Élections. Ce conseil vise à structurer et dynamiser les initiatives des jeunes militants, avec l'espoir d'élargir l'impact du parti. Le FFS cherche à renforcer ses bases locales et à préparer le terrain pour les futures échéances poli-

tiques en consolidant son implantation à travers le pays. Du côté du MSP, les préparatifs sont également bien avancés. Avec Abdelali Hassani Chérif comme candidat, le MSP a mis en place son comité électoral permanent dès septembre dernier, plaçant les élections en tête de ses priorités. Le président du comité a souligné que le mouvement a constitué une équipe de cadres spécialisés pour gérer divers aspects de la campagne, allant de la gestion médiatique à la supervision et au travail de proximité. Malgré des ressources financières limitées, le MSP a élaboré un budget de campagne en s'appuyant sur les contributions des militants et des membres du mouvement. Cette approche vise à garantir une campagne efficace malgré les défis économiques. Le président Tebboune, en quête d'un second mandat, mise sur la continuité et la stabilité. Son bilan du premier mandat, axé sur la stabilisation économique et le renforcement des institutions, est soutenu par de nombreux acteurs politiques et économiques. Sa campagne promet de poursuivre les réformes en cours et de dévoiler des projets



ambitieux pour 2026 et 2027, afin de rassurer les électeurs sur la direction future du pays. À mesure que la campagne entre dans une phase décisive, les candidats doivent intensifier leurs efforts pour capter l'attention des électeurs. Les débats, les meetings et les actions de terrain prendront une importance croissante. Chaque camp met en œuvre des stratégies pour se démarquer, convaincre et mobiliser les électeurs dans un contexte politique complexe. Les prochaines semaines seront déterminantes pour chaque prétendant, qui devra naviguer

habilement dans cette course pour obtenir le soutien nécessaire et remporter la présidence. Le SG du parti FLN, Abdelkrim Benbarek, a présidé, lundi dernier, l'installation du Comité national d'animation politique des jeunes et la création des cellules régionales des jeunes du parti, en prévision de l'élection présidentielle du 7 septembre prochain. Benbarek a précisé que l'installation de ce comité, composé de jeunes cadres du parti, visait à contribuer à la réussite de l'échéance du 7 septembre prochain, appelant à sensibiliser les

citoyens à la nécessité de participer massivement à cette élection. Il a également mis l'accent sur l'importance d'accorder aux jeunes «la place qui leur revient de droit» et d'œuvrer à «constituer une classe politique jeune et compétente». Ce comité «aura à mener plusieurs activités politiques à travers les comités régionaux afin de sensibiliser à la nécessité d'une forte participation à la prochaine élection présidentielle», a-t-il expliqué, rappelant que le parti du FLN soutient le candidat Tebboune à cette échéance.

Oumssia B.

RÉUNION DU GOUVERNEMENT

Les projets structurants dans le secteur minier et ferroviaire examinés

Le Premier ministre, Nadir Larbaoui, a présidé, hier, une réunion du gouvernement consacrée à l'écoute des exposés relatifs aux mines, les chemins de fer et l'assainissement de l'eau, selon un communiqué des services du Premier ministre. «Le Premier ministre Nadir Larbaoui a présidé aujourd'hui, mardi 30 juillet 2024, une réunion gouvernementale consacrée au suivi de la mise en œuvre des directives du Président de la République concernant les projets structurants dans les secteurs minier et ferroviaire, au cours de laquelle le gouvernement a écouté un exposé sur l'état d'avancement des travaux du projet d'aménagement et de développement du territoire (PEDT), une présentation sur l'état d'avancement du projet minier de Gara Djebilet dans ses deux parties relatives aux projets industriels et d'infrastructure, qui contribueront à l'amélioration de la qualité de vie des populations, des projets industriels et d'infrastructure, qui contribueront à la réalisation des objectifs fixés dans le domaine de la diversification de l'économie nationale, conformément à la vision stratégique

du Président de la République d'impulser un développement économique global par la valorisation des ressources naturelles, promouvoir un développement économique global par la valorisation des ressources et des capacités nationales», indique la même source. A cet égard, un comité mixte multisectoriel a été créé pour assurer le suivi de la mise en œuvre de cet important projet et veiller à ce qu'il soit mené à terme. Le gouvernement a également entendu un exposé sur les programmes de développement de l'agriculture et de l'élevage, et un autre exposé sur les programmes de réhabilitation et de développement des stations d'épuration des eaux usées dans le but d'augmenter le taux de réutilisation de l'eau traitée, en particulier pour l'irrigation en application des directives du Président de la République concernant la préparation d'un plan de gestion des eaux usées. Enfin, le gouvernement a entendu un exposé visant à assurer une meilleure prise en charge des enfants et une présentation sur la réalisation d'un projet de structure sportive dans la wilaya de Bechar.

RECOURS DE L'ANR AUPRÈS DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

Les arguments juridiques de Belkacem Sahli

Le candidat de l'ANR Belkacem Sahli qui a vu son dossier refusé jeudi dernier par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) s'est dit hier «confiant» quant aux chances de voir son recours validé par la Cour Constitutionnelle. Le responsable politique contacté hier matin, s'attend en effet à une réponse rapide, théoriquement, selon la loi électorale entre le 1er et le 3 août. Sahli nous déclare «Je suis confiant dans la constitution de mon pays», met en avant une série d'arguments qu'il estime très solides. Notamment le fait que l'article 254 de l'ordonnance de 2021 relative au régime électoral stipule que toute signature d'électeur accordée à plus d'un candidat est nulle, mais ne mentionne pas l'éventualité où un élu accorde son parrainage à plus d'un seul candidat. En effet, candidat à la candidature qui a fait le choix de recueillir des parrainages d'élus, plutôt que les 50.000 signatures d'électeurs. Sahli a réuni, selon les chiffres de l'ANIE un total de 635 parrainages, toutefois seul 539, sur les 600 demandés par la loi ont été effectivement validés, au motif que «96 formulaire de parrainage sont des doublons», c'est-à-dire que l'élu a accordé sa signature à plus d'un prétendant. En ce sens contacté hier, Belkacem Sahli, conteste le bien-fondé de la décision de l'ANIE d'écarter, ces 96 formulaires. «L'article 254 parle du rejet des doublons pour les signatures des citoyens électeurs, et non pas des élus (...) cela a été reconnue par le président de l'ANIE M. Mohamed Charfi, et cela, pas plus tard qu'hier (lundi) lors de son passage sur la radio chaîne 1». Ainsi, le candidat de l'ANR, en plus de demander «à qui les parrainages ont été donnés en double et qui sont les élus qui ont signé deux fois», estime que la décision de

l'ANIE doit être revue. «M. Mohamed Charfi a reconnu que la loi ne parle pas de l'annulation des doubles des élus, et que l'ANIE a fait un effort d'interprétation (...) Nous estimons que leur interprétation est erronée. Par ailleurs, dans la loi l'interprétation doit toujours être au bénéfice du justiciable et non à son détriment». Sahli explique que les «éventuels formulaires en doubles des élus» doivent rester valides mais attribués au premier candidat qui l'a validé. Cela est possible techniquement ajoute notre interlocuteur. «C'est ce que nous avons demandé (...) la première attribution pourrait être vérifiée facilement grâce à l'application numérique». Par ailleurs dans son recours à la Cour Constitutionnelle, Sahli, a également posé la question des 14 formulaires non reconnus. «Nous avons déposé 649 formulaires, mais l'ANIE a reconnu 635. Nous avons donc soulevé la question de ces 14 formulaires, même si ils sont rejetés nous demandons à ce que l'ANIE argumente, que l'on nous explique le pourquoi du rejet». Et sur un autre plan, le candidat de l'ANR est également revenu hier sur la différence entre les 667 formulaires qu'il a officiellement validés, et les 649 qu'il déclare avoir déposés à l'ANIE. La différence fait suite au «retard» de certains formulaires à cause des distances. «Certaines signatures d'élus nous ont été données le dernier jour de la période de collecte, notamment dans des régions éloignées de l'extrême sud et de l'extrême est (...) cela veut dire que ces formulaires ne sont pas arrivés à notre niveau avant le moment du dépôt à l'ANIE. Ce qui fait que ce sont des parrainages légalisés dans l'application, mais nous n'avons pas eu le papier dans les temps» dit-il.

R.K.

SOUTIEN DE LA FRANCE AU PRÉTENDU PLAN D'AUTONOMIE AU SAHARA OCCIDENTAL

L'Etat algérien décide le retrait de son ambassadeur en France

Le gouvernement algérien a décidé, hier, le retrait de son ambassadeur auprès de la République française avec effet immédiat...

La représentation diplomatique algérienne en France est désormais du ressort d'un chargé d'affaires dans le cadre de la prétendue souveraineté du Maroc, a indiqué, hier, un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger. Cette décision fait suite à la reconnaissance par la France du plan d'autonomie marocain comme «seule base» de règlement du conflit du Sahara Occidental. Le Gouvernement français a fini par donner sa caution franche et catégorique au fait colonial imposé au Sahara Occidental. «Ce pas qu'aucun autre gouvernement français avant lui n'avait cru devoir franchir, le gouvernement actuel l'a fait avec beaucoup de légèreté et une grande désinvolture, sans en mesurer lucidement toutes les retombées potentielles»,

précise la même source. «En reconnaissant le plan d'autonomie marocain comme la seule base de règlement du conflit du Sahara Occidental dans le cadre de la prétendue souveraineté du Maroc, le Gouvernement français bafoue la légalité internationale, prend fait et cause pour la négation du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, se démarque de tous les efforts patients et persévérants déployés par les Nations Unies à l'effet de parachever la décolonisation du Sahara Occidental et manifeste une abdication des responsabilités particulières qu'il doit assumer, en toutes circonstances, comme membre permanent du Conseil de sécurité», souligne le communiqué. En conséquence, «le Gouvernement algérien a décidé le retrait de son ambassadeur auprès de la République française avec effet



immédiat. La représentation diplomatique algérienne en France est désormais du ressort d'un chargé d'affaires», ajoute la même source. Hier, le président français Emmanuel Macron a récidivé, en adressant une lettre au roi Mohammed VI, dans laquelle il «considère que le présent et l'avenir du Sahara occidental s'inscrivent dans le cadre

de la souveraineté marocaine». Dans ce courrier dont le contenu est révélé par l'agence marocaine MAP, le chef de l'Etat assure que «pour la France, l'autonomie sous souveraineté marocaine est le cadre dans lequel cette question doit être résolue. Notre soutien au plan d'autonomie proposé par le Maroc en 2007 est clair et constant» et ce der-

nier «constitue désormais la seule base pour aboutir à une solution politique, juste, durable et négociée, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies», poursuit Emmanuel Macron pour qui «il est temps d'avancer». Il encourage, par ailleurs, «toutes les parties à se réunir en vue d'un règlement politique» dont il note qu'il «est à portée de main». S'agissant des efforts déployés en matière de développement économique et social dans cette région, le président français promet que «la France accompagnera le Maroc dans cette démarche au bénéfice des populations locales». Cette lettre adressée au souverain marocain à l'occasion du 25^e anniversaire de son accession au trône, marque un tournant dans la doctrine française, après un froid diplomatique entre Paris et Rabat sur fond, entre autres, de crise des visas depuis 2021.

S.F.

SOROETA LICERAS, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN DROIT INTERNATIONAL ET RELATIONS INTERNATIONALES :

«Le soutien de la France est sans conséquences juridiques»

Le soutien apporté par la France au prétendu plan marocain d'autonomie pour le Sahara occidental est «une violation du droit international», a affirmé, hier, Juan Soroeta Liceras, maître de conférences en droit international et relations internationales, soutenant que cette décision du gouvernement français est de «nature politique et sans conséquences juridiques». «La décision du gouvernement français de reconnaître l'autonomie sous la prétendue souveraineté marocaine comme unique solution au conflit au Sahara occidental constitue l'affirmation que la France nie le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. En clair, la France viole le droit international», a-t-il déclaré à l'APS. Selon ce juriste, également président de l'Association internationale pour l'observation des droits de l'homme, le soutien de la France au plan d'autonomie proposé par le Maroc en 2007, «n'aura aucun effet juridique» et que ce genre de déclarations est «de nature politique sans conséquences juridiques». Le Sahara occidental reste un territoire en attente de décolonisation, quelle que soit la volonté ou l'intention des autres États. Ni la France ni un autre pays ne peut

conclure d'accords qui violent le droit international, car il pourrait alors être poursuivi devant des cours pour avoir engagé sa responsabilité internationale», a-t-il expliqué. En effet, la nature juridique du conflit au Sahara occidental en tant que question de décolonisation a été constamment réaffirmée par les résolutions pertinentes de l'ONU, qui ont toutes confirmé et entériné le droit légitime du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination. En plus, dans un avis consultatif rendu en 1975, la Cour internationale de Justice (CIJ) a conclu, sans aucune ambiguïté, qu'il n'y avait aucun lien juridique de quelque nature

que ce soit entre le Sahara occidental et le Maroc, qui pourrait affecter la mise en œuvre de la résolution 1514 de l'ONU, confirmant, ainsi, le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination par l'expression libre et authentique de sa volonté. Il a rappelé, à ce titre, que le plan de paix négocié par le Maroc et le Front Polisario en 1991 prévoit l'organisation d'un référendum au cours duquel il sera demandé à la population si elle souhaitait que le Sahara occidental fasse partie du Maroc ou devienne un Etat indépendant. «Tout type d'autonomie équivaut à une intégration. Soutenir l'autonomie signifie soutenir l'intégration

du Sahara occidental au Maroc. Autrement dit, rejeter le droit à l'autodétermination et soutenir l'occupation militaire», a-t-il averti. «La France, comme l'Espagne, sont victimes depuis de nombreuses années d'un chantage exercé par le Maroc, qui agit comme un Etat mafieux», a-t-il ajouté. Ce spécialiste des relations internationales affirme que l'utilisation par le Maroc du logiciel d'espionnage Pegasus peut également expliquer le changement de position par rapport au conflit au Sahara occidental. Ce programme est utilisé par le Maroc pour «faire chanter les politiciens espagnols et français», a-t-il soutenu, soulignant la nécessité de «prendre en compte» cet aspect pour «comprendre la nature globale du conflit». Commentant la réaction de l'Algérie qui a exprimé, jeudi dernier, sa «profonde désapprobation» de la décision «inattendue, inopportune et contre-productive» de la France d'apporter son soutien au plan d'autonomie défendu par le Maroc pour le Sahara occidental, ce juriste espagnol qualifie cette réaction d'«irréprochable», relevant que sur le plan juridique, le cas du conflit au Sahara occidental est similaire à celui de la Palestine.

INVESTITURE DU PRÉSIDENT IRANIEN PEZECHKIAN

Brahim Boughali à Téhéran

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, est arrivé, hier, à Téhéran, capitale de la République islamique d'Iran, en prévision de sa participation à la cérémonie d'investiture du nouveau président iranien, Massoud Pezeshkian, en sa qualité de représentant du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à son arrivée à l'aéroport international de

Téhéran, Brahim Boughali a été accueilli par de hauts responsables du ministère iranien des Affaires étrangères et par l'ambassadeur d'Algérie à Téhéran, Ali Araouj, a indiqué l'APN dans un communiqué. Boughali est accompagné de Moussa Kherfi, président du groupe parlementaire d'amitié algéro-iranien, et du député Meziane Djouzi.

ALGÉRIE-CHINE

Le partenariat stratégique global a atteint de nouveaux sommets

L'ambassadeur de la République populaire de Chine à Alger, Li Jian, a indiqué que le partenariat stratégique global sino-algérien avait atteint de nouveaux sommets sous la direction du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et de son homologue chinois, M. Xi Jinping.

Lors d'une cérémonie organisée, lundi soir, au siège de l'ambassade à Alger, à l'occasion de la célébration du 97^e anniversaire de la fondation de l'Armée populaire de libération de Chine, M. Li Jian s'est félicité des nouveaux sommets atteints par le partenariat stratégique global entre les deux pays, rappelant que la Chine était l'un des princi-

paux partenaires commerciaux de l'Algérie. En effet, les échanges commerciaux bilatéraux ont dépassé pour la première fois la barre des 10 milliards de dollars en 2023, la coopération sur des projets stratégiques tels que la ligne

ferroviaire Gara Djebilet-Béchar progresse régulièrement et de nouveaux domaines tels que la numérisation et les énergies nouvelles se développent, a précisé l'ambassadeur. Il a, par ailleurs, évoqué le soutien de son pays à la glo-

rieuse Révolution du 1^{er} Novembre, soulignant que les moudjahidine de la guerre de libération «demeurent la fierté de toute la nation algérienne et un symbole de l'amitié entre nos deux pays».

Il a également salué le niveau de coopération entre l'Armée nationale populaire (ANP) et son homologue chinoise. Evoquant la cause palestinienne, l'ambassadeur chinois a affirmé que les efforts de Pékin pour mettre fin à la division et renforcer l'unité nationale palestinienne s'inscrivent dans la continuité de l'événement de réconciliation des factions palestiniennes tenu sous l'égide de l'Algérie.

KHALED NOURI À ALGER

Merad reçoit son homologue tunisien

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad, a reçu, hier, son homologue tunisien, Khaled Nouri, qui effectue une visite de travail en Algérie. Lors de cette rencontre qui s'est déroulée au siège du ministère, les

deux parties ont examiné les questions d'intérêt commun, notamment la poursuite du développement des régions frontalières des deux pays. La visite du ministre tunisien de l'Intérieur en Algérie s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération bilatérale.

LE RENDEMENT Y DÉPASSE LARGEMENT LA MOYENNE NATIONALE

Le nouvel eldorado de l'agriculture au Sud algérien

Sans sombrer dans un discours triomphaliste, on peut raisonnablement dire que le Sud algérien est en passe de devenir le centre incontesté de la production agricole, le nouvel eldorado de l'Algérie....

Et les chiffres parlent d'eux-mêmes : le rendement dans les wilayas du Sud était de « 47-51 quintaux/hectare la saison précédente, il ne devrait pas être inférieur à 55 quintaux/hectare en 2024-2025 », avec la décision du président de la République de porter à 500 000 hectares les superficies cultivées en céréales dans ces régions. Ces indicateurs ont été évoqués par le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Youcef Cherfa, lors d'une réunion avec les cadres du secteur tenue lundi à Alger. Présent également à cette rencontre, le DG de la production agricole, Messaoud Bendridi, a présenté un exposé sur le déroulement de la campagne moisson-battage des céréales 2023-2024, qui s'est achevée dans les wilayas du sud, mais qui se poursuivra jusqu'au 15 août prochain dans les wilayas du nord. Selon lui, les superficies cultivées dans les régions du sud s'élèvent à « 106.000 hectares sur un total d'environ trois millions d'hectares au niveau national ». Il a ajouté que la « production céréalière dans les wilayas du sud a atteint quatre millions de quintaux, avec une moyenne de 47-51 quintaux/hectare, soit « 96% des objectifs fixés par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural ». Les régions du sud constituent l'un des atouts du pays et il faudra les développer pour en accroître la valeur ajoutée agricole. Le gouvernement a

adopté une nouvelle approche qui associe le secteur public et le secteur privé (local et étranger) dans le partage des risques et le développement de nouvelles formes de partenariat dont le pays a un urgent besoin dans le secteur agricole. Le pays a déjà entamé la mise en valeur de ces 500.000 hectares de terres situées dans le sud, afin de renforcer les capacités nationales de production de céréales, dans l'objectif de réaliser la sécurité alimentaire. Ce projet aux objectifs ambitieux devrait être achevé dans les trois prochaines années. Il sera mis en œuvre en partenariat avec des entreprises internationales, dont des sociétés italiennes et qataries. Les 500.000 hectares vont contribuer à augmenter de manière significative la superficie cultivable dans les céréales. Plus de 1,2 million d'hectares de terres relevant du domaine privé de l'Etat à mettre en valeur dans le cadre de la concession ont été recensés, a annoncé récemment le DG de l'Office national des terres agricoles (ONTA), Mohamed Amezziane Lanasri. Le ministre de l'agriculture a rappelé à l'occasion de la réunion de lundi que l'objectif tracé initialement était d'atteindre « 3,2 millions d'hectares de céréales lors de la nouvelle saison », appelant les directeurs des services agricoles à travers les différentes wilayas du pays à « recourir à la numérisation » dans la collecte des données relatives « aux terres



cultivées et aux besoins en semences ». De son point de vue, l'introduction de données précises via la plateforme numérique du ministère de l'Agriculture « permettra de bien préparer la prochaine campagne labours-semences ». Youcef Cherfa a insisté sur le fait que les objectifs que se donne chaque wilaya, en ce qui concerne la campagne labours-semences 2024-2025, « seront établis avec précision à la fin du mois d'août prochain », assurant que les « semences et les engrais seront mis à la disposition des producteurs ». Le ministre a invité les responsables agricoles à faire en sorte que les problèmes

soulevés l'année passée par certains agriculteurs, soient évités. Selon lui, les résultats de la saison 2023-2024 relèvent du « miracle » compte tenu des obstacles rencontrés lors de la distribution des semences et des engrais aux agriculteurs, avant qu'une solution ne soit trouvée en décembre 2023. Afin d'éviter qu'un tel scénario ne se reproduise, le ministre a enjoint aux directeurs des services agricoles de tenir compte des « exigences des professionnels qui sont les mieux placés pour déterminer les besoins liés à la campagne labours-semences ».

Youcef S.

RENTÉE SCOLAIRE 2024/2025

Réception prochaine de 604 nouveaux établissements

Le ministre de l'Education nationale, Abdelhakim Belabed, a annoncé lundi dernier, à Bouira, la réception de 604 établissements scolaires à travers le pays, dont 354 écoles primaires, en prévision de la prochaine rentrée scolaire. S'exprimant lors d'un point de presse tenu en marge de sa visite à Bouira, où il a inauguré deux groupes scolaires et un collège d'enseignement moyen (CEM), Belabed a expliqué qu'en prévision de la prochaine rentrée scolaire, 354 nouvelles écoles primaires seront ouvertes, outre 162 CEM et 88 lycées. Il a également annoncé la réception de 459 cantines scolaires en prévision de la prochaine rentrée sociale à travers les différentes wilayas du pays. Le ministre a loué, à l'occasion, les « gros efforts » fournis pour le développement du secteur de l'éducation nationale dans la wilaya de Bouira, mais aussi dans les autres wilayas du pays. « Toutes les wilayas sont devenues des chantiers qui avancent à un rythme très acceptable. Ça

va nous permettre de réceptionner ce grand nombre d'établissements au niveau national », a-t-il dit, affirmant que son département œuvrait à améliorer et à rationaliser davantage la gestion des établissements scolaires. Abordant le dossier de la numérisation, le ministre de l'Education nationale s'est réjoui du rôle de la technologie dans le développement de son secteur. « La numérisation nous a beaucoup aidé à préparer la prochaine rentrée scolaire, notamment en ce qui concerne les inscriptions en ligne pour les élèves de la première classe du primaire », a-t-il souligné. « Nous avons réussi à inscrire un grand nombre d'élèves en première année primaire et à atteindre à la fin juin dernier un taux de plus de 98,9 % en un temps record grâce à la numérisation ». Le ministre a souligné dans ce contexte, que 1.700 écoles primaires seront dotées progressivement de tablettes numériques en prévision de la prochaine rentrée scolaire à travers le

pays. Par ailleurs, Belabed a annoncé l'organisation d'une conférence nationale le 8 août prochain à Mostaganem pour discuter des préparatifs de la prochaine rentrée scolaire. S'agissant de la distribution de la prime scolaire de 5.000 DA aux élèves démunis, le ministre a fait savoir que l'opération « tire à sa fin et a atteint un taux de 99% ». Belabed a dévoilé une série de mesures importantes en préparation pour la prochaine rentrée scolaire. Ces initiatives, a-t-il précisé, visent à renforcer le système éducatif et garantir un enseignement de qualité pour tous les élèves des différents cycles. Il a annoncé un taux d'inscription de 98,9% pour les élèves de la première année primaire, soulignant que ce chiffre témoigne des efforts continus du ministère pour assurer un accès étendu à l'éducation. Afin de maintenir et d'améliorer ce taux, des mesures et un dispositif spécial seront mis en place pour rendre « l'inscription obligatoire pour tous les enfants dès

qu'ils atteignent l'âge scolaire », a-t-il insisté. Le ministre a annoncé l'organisation d'une conférence nationale sur les préparatifs de la rentrée scolaire et du secteur de l'éducation. Prévue pour le 8 août à Mostaganem, cette conférence réunira des responsables du secteur de l'éducation, des enseignants et d'autres acteurs afin de discuter des enjeux et des préparatifs pour le début de l'année scolaire. Cette rencontre permettra de coordonner les actions et de s'assurer que toutes les mesures nécessaires soient mises en place pour une rentrée réussie. « Ces mesures illustrent l'engagement des pouvoirs publics à améliorer constamment le système éducatif en Algérie », a affirmé le ministre, tout en soulignant que la mise en œuvre de ces initiatives vise essentiellement à répondre aux besoins croissants des élèves, à moderniser les outils pédagogiques et à garantir que chaque enfant ait accès à une éducation de qualité.

R.N.

TRAVAUX PUBLICS

Création d'un groupe public de construction ferroviaire

Un groupe public de construction ferroviaire a été créé lundi à Alger, en vue de prendre en charge les projets structurants d'envergure décidés par le président Tebboune, pour un maillage ferroviaire à travers l'ensemble du territoire national, indique un communiqué du ministère des Travaux publics et des Infrastructures de base. Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Lakhdar Rekhroukh, a présidé, lundi dernier, les travaux de l'assemblée générale constitutive du groupe, en présence des membres de l'Assemblée générale (AG) regroupant des représentants des ministères des Finances, de l'Industrie et de la Production

pharmaceutique, et des Transports, note le communiqué. La création du groupe public de construction ferroviaire s'inscrit dans le cadre de « l'approche économique du président de la République, mais aussi en application de ses orientations visant à restructurer et à développer le secteur public en matière d'étude et de réalisation d'infrastructures ferroviaires », selon la même source. Ce groupe public, spécialisé dans l'ingénierie et la construction ferroviaires, permettra de « prendre en charge les projets structurants d'envergure décidés par le président de la République dans le cadre du maillage ferroviaire à travers l'ensemble du territoire national, via l'in-

tensification et l'élargissement de ces projets, ce qui exige une mobilisation globale des potentialités, y compris les compétences en ingénierie des entreprises publiques spécialisées en la matière ». Lors de cette rencontre, le ministre a mis en avant l'importance de la création de ce groupe public, relevant que « la nouvelle approche organisationnelle en matière de réalisation des structures ferroviaires, permettra de renforcer les expertises et les compétences de l'outil national d'études et de réalisation, et ce, en vue de consolider l'indépendance technologique du pays », a ajouté la même source. Il renforcera également la position des entre-

prises nationales au niveau national à travers la mise en œuvre d'un programme de développement du réseau ferroviaire, mais aussi au niveau régional en améliorant leurs capacités opérationnelles et leur compétitivité face aux compagnies internationales, ce qui leur permettra d'obtenir des projets à l'étranger, selon la même source. Rekhroukh a également insisté sur « l'appui aux mécanismes de coordination entre les composantes du groupe, en vue de promouvoir son rôle, ce qui permettra de renforcer l'infrastructure ferroviaire du pays et d'améliorer son efficacité dans ce secteur stratégique », conclut le communiqué.

BAGAGE PERDU OU RETARDÉ À L'AÉROPORT D'ALGER Les précisions de la SGSIA



Depuis quelques jours, les débats sur la perte de bagages à l'aéroport d'Alger se multiplient sur la Toile. Suite aux nombreux commentaires, la Société de gestion des services et infrastructures d'Alger a décidé de prendre la parole et de clarifier la situation. La SGSIA a précédemment déclaré que la société de gestion n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration de ces bagages. Dans un nou-

veau communiqué, publié sur sa page officielle, la Société de gestion des services et infrastructures d'Alger apporte des clarifications au sujet des retards dans la livraison des bagages de certaines compagnies aériennes. En effet, la SGSIA précise qu'elle n'a aucune responsabilité dans la gestion des bagages et rappelle que «cette dernière est du ressort de la compagnie aérienne en question». Avant de quitter l'aéro-

port d'arrivée, il convient d'adresser une déclaration aux services bagages d'Air Algérie avec le reçu bagage qui a été remis au voyageur lors de l'enregistrement. Si dans un délai de 2 jours le bagage déclaré perdu n'a pas été retrouvé, le voyageur doit transmettre la liste complète de son contenu. Ainsi que tous les talons d'identification bagage nécessaires au traitement du dossier. Par ailleurs, en cas d'articles manquant dans le bagage, le passager doit présenter au service bagages de l'aéroport d'arrivée tous les documents requis et renseigner les formulaires appropriés afin de faciliter l'opération de recherches. La compagnie aérienne accorde un délai de trois jours pour compléter ces procédures. De plus, Air Algérie met en garde ses voyageurs. Elle décline toute responsabilité concernant «la perte ou dommage d'un objet de valeur transporté sans déclaration préalable».

DERMATOSE NODULAIRE BOVINE 273 bêtes emportées par la maladie à Tizi-Ouzou

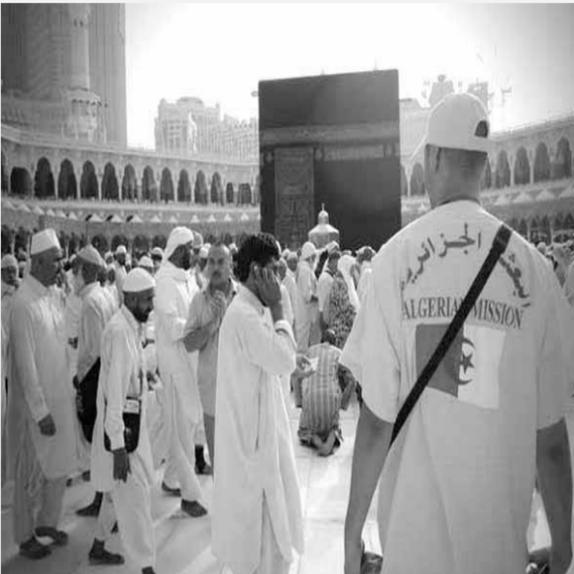


La dermatose nodulaire contagieuse des bovins (DNCB) continue de sévir et de tuer du bétail dans la wilaya de Tizi-Ouzou où pas moins de 273 têtes de bovin ont été emportées par la maladie, selon un bilan de l'inspection vétérinaire relevant de la Direction des services agricoles de la wilaya, arrêté au 27 juillet en cours. Sur les 273 têtes mortes à cause de cette pathologie, 13 l'ont été

dans une seule exploitation sise à Aïn Zaouia, alors que 825 autres têtes sont touchées par la maladie. La wilaya de Tizi-Ouzou compte un cheptel de 4 071 têtes de bovins. La dermatose nodulaire contagieuse des bovins ne cesse de se propager à travers la wilaya, puisque 295 foyers sont recensés à travers 33 communes. Il s'agit des communes de Mkira, Aït Yahia Moussa,

Draa Ben Khedda, Sidi Naamane, Tadmaït, Draa El Mizan, Frikat, Aïn Zaouia, Maatkas, Tirmittine, Tizi-Ouzou, Boghni, Bounouh, Aït Aggouacha, Aghribs, Aït Bouadou, Mekla, Tizi-Gheniff, Fréha, Aït Aïssa Mimoun, Tizi Ntleta, Ouadhias, Mechtras, Souamaa, Agouni Gueghrane, Makouda, Mizrana, Timizart, Tizi Rached, Beni Aïssi, Assi Youcef, Souk El Thenine et Bouzeguene.

ORGANISATION DE LA OMRA Octroi d'autorisations à 200 agences de tourisme et de voyages



L'Office national du pèlerinage et de la omra (ONPO) a annoncé, lundi dernier, dans un communiqué, l'octroi d'autorisations d'organisation de la omra à 200 agences de tourisme et de voyages au titre de la saison 1446 de l'Hégire. L'Office national du pèlerinage et de la omra avait invité les agences de tourisme et de voyages intéressées à s'inscrire et à retirer le cahier des charges pour l'organisation de cette opération via le portail électronique de la omra du 7 juillet au 12 septembre 2024.

AUTOMOBILE

Total Energies Lubrifiants Algérie signe un accord de partenariat avec Stellantis El Djazaïr



Total Energies Lubrifiants Algérie a annoncé, via sa page Facebook, la signature d'un accord de partenariat avec Stellantis El Djazaïr. Il s'agit d'une collaboration qui vise à fournir des solutions de lubrification de

pointe. En effet, selon un communiqué publié sur sa page facebook, Total Energies Lubrifiants Algérie s'engage à fournir des solutions de pointe, fabriquées localement en Algérie, telles que Quartz Ineo Xtra

First 0W-20 et Quartz Ineo First 0W-30, pour un réseau de marques prestigieuses : Fiat, Opel, Peugeot, Citroën, et Alfa Romeo. «Nous sommes déterminés à soutenir Stellantis El Djazaïr dans sa mission d'excellence en fournissant des solutions de lubrification qui répondent aux standards les plus élevés de qualité et d'innovation. Ensemble, nous visons à offrir à nos clients des produits de la plus haute qualité, améliorant la performance et la longévité de leurs véhicules», a précisé le communiqué.

INCIDENT AU COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE GAZ GL1Z À ARZEW Les précisions de Sonatrach

Un incident s'est produit lundi matin à 01h25 au niveau de l'un des six réchauffeurs du complexe de liquéfaction de gaz GL1Z à Arzew (wilaya d'Oran), rapporte un communiqué du groupe Sonatrach. Selon la même source, «l'incident a causé des dommages à ce réchauffeur et a entraîné

des brûlures aux membres supérieurs d'un des agents du complexe», qui a été transporté à l'hôpital d'Oran et «son état est stable. L'incident est survenu lors du redémarrage après un arrêt causé par une coupure de courant», explique Sonatrach, qui ajoute que grâce à l'intervention rapide

des équipes de maintenance et d'inspection, «l'incident a été rapidement maîtrisé» et «le complexe a repris ses opérations dès lundi à 13h00, en utilisant les cinq autres réchauffeurs disponibles». Sonatrach assure que «cet incident n'a aucun impact sur les capacités de production du complexe».



L'EXPRESS

Quotidien national d'information édité par la

SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la presse
Abdelkader Safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger
Tel/Fax administration
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION:
ZAHIR MEHDAOUI

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION
HOCINE ADRYEN
redaction@l'expressquotidien.dz

www.l'expressquotidien.dz /
TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur
de l'administration
et des finances
NOURDINE BRAHMI
Service-pub@l'expressquotidien.dz

Impression SIA
Alger Bab Ezzouar

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:
L'Entreprise Nationale
de communication d'Édition
et de Publicité»

Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77

Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Fin de la première étape des inscriptions universitaires

La première étape des inscriptions universitaires a pris fin hier. Les vœux des bacheliers seront examinés du 1^{er} au 6 août...

Les résultats des orientations, selon le planning du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, seront annoncés le 6 août. Les recours peuvent être reçus entre le 7 et le 9 août. S'ensuivra l'étape des inscriptions définitive entre le 10 et le 15 août. Après quoi, les étudiants recevront des cartes virtuelles sur leurs téléphones. Le chargé de mission au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS), Abdelkrim Harzallah, a indiqué hier lors de son passage sur les ondes de la chaîne I que la modernisation du ministère de l'enseignement supérieur se poursuit avec un passage du savoir des connaissances (enseignement clas-

sique) à une approche par la compétence. Pour ce faire, une stratégie est mise en place pour asseoir un cadre national de certification et de qualification universitaire. «C'est une première en Algérie», s'est-il félicité. Toutefois, le même responsable déplore «le manque de ce dispositif sur l'échiquier économique en général et celui de l'université en particulier». D'où, dit-il, «la nécessaire classification des titres et diplômes algériens selon des critères descriptifs afin de permettre à la fois une visibilité de notre système de formation et au milieu du travail de mieux se positionner». Selon Harzallah, «maintenant on ne peut plus enseigner des connaissances uniquement, il



faut passer à la pratique et faire connaître à nos partenaires, du milieu de l'emploi, ce que nous faisons en termes de compé-

tences et pas uniquement en savoir». Cette démarche, explique-t-il, consiste à «décrire les qualifications, en termes de

compétences, générées par le système de formation supérieure algérien, en l'occurrence». Et annonce qu'«une réflexion autour de huit segments dont l'approche par la compétence, la recherche scientifique, les rémunérations des enseignants et la vie estudiantine, est élaborée». Selon le représentant du MESRS, «nous ferons en sorte de compter sur nos moyens et de ne plus compter sur les subventions de l'Etat. Cela se fera avec la nouvelle gouvernance de l'université où l'impératif fait que l'enseignant ne sera pas seulement formateur mais aussi producteur pouvant augmenter le budget de son établissement à l'image de ce qui se fait dans les établissements de la recherche à travers le monde» dit-il encore. Pour y parvenir, selon lui, il faut que les mentalités changent et s'adaptent à la nouvelle approche. «C'est une question de temps».

LE TEXTE A ÉTÉ PUBLIÉ AU JO

L'Algérie fixe les critères d'inscription sur sa liste antiterroriste

L'Algérie a fixé par décret les conditions d'inscriptions et de retrait de sa liste de personnes et des entités terroristes. Le texte a été publié dimanche dernier, au Journal officiel n°50. Il précise que «toute personne ou entité contre laquelle existent des indices graves et concordants, qui fait l'objet d'enquête préliminaire, ou de poursuites pénales ou dont un jugement ou une condamnation a été prononcé à son encontre pour avoir commis ou tenté de commettre l'un des actes mentionnés à l'article 87 bis 13 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal», est inscrite sur cette liste. Le décret indique que les noms des personnes et entités contre lesquels, une ordonnance de saisie et/ou de gel des fonds, et de leurs produits appartenant ou destinés à un terroriste ou à une organisation terroriste a été rendue, par le président du tribunal d'Alger, dans le cadre de la mise en œuvre des demandes de coopération internationale, sont également inscrits dans la liste, immédiatement et sans délai. L'Algérie prend en compte les

«critères de classification prévus par la résolution du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unis n° 1373» pour inscrire des personnes ou des entités terroristes sur la liste. Il s'agit notamment de toute personne qui commet ou tente de commettre des actes de terrorisme ou qui participe ou facilite la commission d'actes de terrorisme. Toute personne ou entité qui «fournit, directement ou indirectement, des fonds, des ressources économiques ou des services financiers à des personnes qui commettent ou tentent de commettre des actes terroristes, qui facilitent la commission d'actes terroristes ou y participent sera inscrite sur cette liste». Selon le décret, quatre ministères peuvent saisir la commission d'inscription et de radiation de la liste des entités et personnes terroristes. Il s'agit de la Défense nationale, de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Justice. Une fois élaborée, cette liste doit être au journal officiel et les noms des personnes et entités y figurant doivent être communiqués, dans un délai

n'excédant pas les 48 heures, au ministère des Affaires étrangères. Ce dernier est chargé de soumettre, «dans le cadre de la coopération internationale, des demandes d'inscription des personnes ou des entités concernées sur les listes nationales des autres Etats et/ou sur la liste récapitulative des sanctions en vue de prendre les mesures de saisie et/ou de gel des fonds et des biens des personnes et des entités qui y sont inscrites». La personne inscrite sur cette liste est interdite de voyager à «compter de la publication de la décision» sur décision du procureur de la République qui doit être saisie par la commission. Le décret exécutif précise que la personne ou l'entité concernée, peut, pour toute raison motivée, demander à la commission, sa radiation de la liste, dans un délai de 30 jours, à compter de la date de la notification ou de la publication (...), de la décision d'inscription sur la liste ou à n'importe quel moment, après l'expiration de ce délai, si les motifs de son inscription sur la liste ne sont plus justifiés. En cas de rejet,

la «personne ou l'entité concernée peut déposer une nouvelle demande, qui est examinée lors de la première réunion suivante de la commission». Cette commission est composée de représentants des ministères des Affaires étrangères, de la Justice, des Finances, de la Défense nationale. Elle comprend aussi le commandant de la Gendarmerie nationale, le directeur général de la sûreté nationale, le directeur général de la sécurité intérieure, le directeur général de la documentation et de la sécurité extérieure, le directeur général de l'organe national de prévention et de lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication et le président de la cellule de traitement du renseignement financier. Comme pour les ministres, ces derniers peuvent déléguer des représentants. Selon le décret, les décisions de la commission sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des membres présents. En cas d'égalité du nombre des voix, celle du président est prépondérante.

ALICANTE-ORAN

Balearia prend le relais et annonce une nouvelle ligne

La compagnie nationale maritime annonce le report de toutes les traversées du car ferry Moby Dada, à des dates ultérieures. Une situation qui a fortement impacté les passagers qui souhaitent se rendre en Algérie pendant cette saison estivale. En effet, depuis plusieurs semaines, les voyageurs d'Algérie peinent à rejoindre le territoire national depuis l'Europe. Suite à ces perturbations, la compagnie espagnole Balearia a d'abord organisé une traversée spéciale, le 27 juillet dernier, pour transporter les 700 passagers d'Algérie Ferries bloqués à Alicante. Le transporteur maritime espagnol a aussi programmé un autre voyage en ce mardi 30 juillet pour venir à la rescousse des passagers de l'ENTMV, qui subissent les conséquences d'une flotte réduite en cette saison estivale. En plus de ces deux voyages, Balearia revient dans un nouveau communiqué, pour faire part du lancement d'une nouvelle ligne maritime. Désormais, elle desservira le port d'Oran, à l'ouest de l'Algérie, au départ d'Alicante en Espagne, à raison de trois traversées

par semaine programmées entre le 1^{er} août et le 28 septembre 2024. En revanche, à partir du mois d'octobre 2024, le transporteur maritime réduira le nombre de ses voyages pour desservir la ligne Alicante - Oran, au rythme d'un seul voyage hebdomadaire. Pour accompagner l'ouverture de cette nouvelle ligne, Balearia rappelle qu'elle assure la desserte de la ligne Valence Mostaganem, avec

trois départs par semaine. Une offre qui permet de répondre à la demande exprimée par les voyageurs algériens. Sur ces deux lignes, Balearia propose aussi à ses voyageurs de réserver leurs billets de voyages entre Valence et Mostaganem, mais aussi entre Alicante et Oran et de profiter jusqu'à 20 % de réduction, sur les voyages en aller-retour, avec ou sans véhicule. Il est important de rappeler que

cette offre est valable pour toutes les réservations effectuées jusqu'au 5 août 2024 et s'applique sur les voyages programmés jusqu'au 30 septembre 2024. La promotion ne s'applique pas sur les réservations Open, ni sur les dates. Les modifications sont autorisées sous réserve de différence de prix et les places sont limitées, indique la compagnie dans son communiqué.

RENOUVELLEMENT EXPRESS DE LA CARTE EDDAHABIA

Algérie Poste mise sur la technologie allemande

Algérie Poste est sur le point de révolutionner son système de production de cartes Eddahabia. En effet, de nouvelles machines ultra-modernes, acquises auprès d'un fournisseur allemand, vont considérablement augmenter la capacité de production et de personnalisation des cartes au niveau du centre de Birtouta. Cette modernisation devrait permettre de résorber rapidement les

retards accumulés dans la livraison des cartes ces derniers mois. Selon des sources bien informées au sein de l'entreprise, un équipement de pointe, doté des dernières technologies allemandes, devrait arriver en Algérie à la mi-août. Ce matériel permettra non seulement d'accroître significativement la production quotidienne de cartes Eddahabia, mais aussi d'améliorer la personnalisa-

tion des puces associées à chaque compte CCP et in fine permettre de résorber rapidement les retards accumulés dans la livraison des cartes ces derniers mois, un problème qui a suscité de nombreuses plaintes de la part des clients. Depuis mai dernier, de nombreux Algériens se plaignent du retard dans le renouvellement de leurs cartes Eddahabia.

PÉTROLE

L'Algérie augmente ses exportations vers la France et l'Espagne au premier semestre 2024

L'Algérie a considérablement renforcé sa position sur le marché pétrolier mondial au cours du premier semestre 2024, marquant une augmentation significative de ses exportations de brut et une diversification notable de ses marchés...

Selon les données récentes de l'Unité de recherche sur l'énergie basée à Washington, les exportations moyennes de pétrole brut algérien ont atteint 416.000 barils par jour durant les six premiers mois de 2024, soit une hausse de 11% par rapport à la même période en 2023, où elles s'élevaient à 375.000 barils par jour. Cette croissance s'accompagne d'une reconfiguration significative de la liste des principaux importateurs du pétrole algérien. Bien que l'Europe reste le marché prédominant, de nouveaux acteurs asiatiques émergent, bouleversant la hiérarchie traditionnelle. La France maintient sa position de premier importateur avec une moyenne de 75 000 barils par jour, en légère hausse par rapport aux 72.000 barils quotidiens de 2023. L'Espagne suit de près avec 65.000 barils par jour, enregistrant une augmentation de 4.000 barils par rapport à l'année précédente. L'Italie, bien qu'en troisième position, voit ses importations diminuer, passant de 51.000 à 47.000 barils par jour. Le changement le plus marquant est l'entrée de l'Inde dans le top 5 des importateurs. Absente des statistiques en 2023, elle se hisse directement à la quatrième place

avec une moyenne impressionnante de 46 000 barils par jour. La Corée du Sud, quant à elle, doubla ses importations, passant de 20.000 à 42.000 barils quotidiens, s'assurant ainsi la cinquième position. Cette diversification géographique se poursuit avec le Portugal, le Royaume-Uni et les Pays-Bas occupant respectivement les sixième, septième et huitième rangs, portant respectivement 30.000, 27.000 et 19.000 barils par jour. Au total, l'Algérie a exporté 2,5 millions de barils de pétrole brut au premier semestre 2024, contre 2,2 millions sur la même période en 2023. Les cinq principaux importateurs représentent plus de 66% de ces exportations, soit 1,65 million de barils.

DES FLUCTUATIONS MENSUELLES DES EXPORTATIONS

Il est intéressant de noter les fluctuations mensuelles des exportations algériennes. Avril 2024 a marqué un pic avec 481.000 barils par jour, tandis que mars a enregistré le niveau le plus bas avec 349.000 barils quotidiens. En juin 2024, les exportations ont atteint 432.000 barils par jour, en hausse significative par rapport à juin 2023, mais en baisse par rapport au mois



de mai 2024 qui avait vu 456.000 barils exportés quotidiennement. Cette performance remarquable s'inscrit dans un contexte particulier. L'Algérie participe activement aux efforts de régulation du marché dans le cadre de l'alliance OPEP+. Le pays s'est engagé dans une réduction volontaire de sa production de 51.000 barils par jour, part d'un effort collectif de 2,2 millions de barils quotidiens impliquant huit pays de l'alliance, prévu jusqu'à fin septembre 2024. De plus, l'Algérie maintient une réduction supplémentaire de 48.000 barils par jour depuis mai 2023, s'inscrivant dans un autre accord courant jusqu'à fin 2025. Malgré ces contraintes, la

production algérienne a atteint 906.000 barils par jour en juin 2024, en hausse par rapport aux 900.000 barils de mai, et s'approchant du plafond fixé à 908 000 barils quotidiens jusqu'à la fin du troisième trimestre 2024, conformément aux décisions de l'OPEP+. Cette évolution témoigne de la capacité de l'Algérie à optimiser sa production et ses exportations tout en respectant ses engagements internationaux. Le pays démontre ainsi son agilité à s'adapter aux fluctuations du marché mondial, consolidant ses positions traditionnelles en Europe tout en pénétrant de nouveaux marchés asiatiques prometteurs.

EXPORTATIONS DE PIÈCES DE RECHANGE D'ÉLECTROMÉNAGER

Le gouvernement donne son accord

Une nouvelle ère pour l'industrie nationale d'électroménager. Dans l'objectif de booster les exportations des pièces de rechange des appareils électroménagers fabriqués localement, le gouvernement vient de prendre une nouvelle décision encourageante pour les opérateurs économiques activant dans le secteur. Désormais, l'exportation des pièces de rechange est autorisée. C'est ce que révèle le Conseil du renouveau économique algérien (CREA). «Dans le cadre de l'encouragement et de la promotion des exportations et de l'accompagnement des opérateurs exportateurs de produits hors hydrocarbures, et dans l'esprit de la prise en charge des préoccupations des acteurs écono-

miques portées à la connaissance des pouvoirs publics par le Conseil du renouveau de l'économie algérienne (CREA), nous avons l'honneur et le plaisir de vous annoncer que le Premier ministre nous a informé de l'adoption de mesures visant à lever les restrictions réglementaires liées à l'exportation des pièces de rechange qui font partie du service après-vente des produits électroniques commercialisés par nos opérateurs à l'étranger», est-il écrit dans le communiqué du CREA. Selon la même source, ces mesures «auront un impact positif certain sur l'exportation des produits électroniques fabriqués en Algérie en permettant à nos entreprises d'offrir des produits de qualité et un service

après-vente répondant aux normes internationales». A cet égard, l'organisation présidée par Kamel Moula a exprimé sa haute appréciation de «l'esprit d'écoute et de concertation permanent des autorités pour prendre en charge les préoccupations des opérateurs, ce qui profitera à l'économie nationale». Cette décision du Gouvernement fait suite à la réunion tenue, en avril dernier, par le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, avec des représentants du ministère de l'Industrie, le président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), accompagné de chefs d'entreprises activant dans le domaine de l'industrie de l'électroména-

ger, des représentants de la Banque d'Algérie et de la Direction générale des douanes, ainsi que le président de l'Association nationale des exportateurs algériens (Anexal). L'objectif était d'examiner les moyens de renforcer l'exportation des appareils électroménagers algériens, en assurant le service après-vente, ainsi que les défis que doivent relever les exportateurs. D'autant que plusieurs marques algériennes enregistrent une forte demande dans de nombreux marchés internationaux, au vu de la qualité de leurs produits et leur conformité aux normes. Néanmoins, la réglementation en vigueur freine l'exportation de pièces de rechange. Une entrave désormais levée.

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Aoun en vante le développement à Bouira

La wilaya de Bouira est devenue «un pôle industriel par excellence» grâce à l'ouverture de trois complexes de l'industrie pharmaceutique dans la zone d'Oued El Bardi, a déclaré le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, au cours de sa visite dans cette wilaya du centre du pays. S'exprimant lors d'un point de presse tenu en marge de sa visite à Bouira, le ministre a mis en valeur les efforts consentis en matière d'accompagnement des investissements pour la réalisation de trois complexes de l'industrie pharmaceutique à savoir Biopharm, Mag Pharm, et Rosas pharm, tous inaugurés lundi dernier. «Cette visite nous a permis de voir de près les grandes réalisations que connaît le secteur de l'industrie dans cette wilaya, qui est devenue un pôle industriel par excellence grâce à la réalisation et l'inauguration de ces unités qui produisent et fabriquent des médicaments utiles pour la prise en charge des malades», a déclaré à la presse Aoun. Il a réaffirmé, par la même, la volonté de son département à œuvrer

davantage pour le renforcement de l'industrie pharmaceutique afin de couvrir les besoins du marché national en produits pharmaceutiques et en médicaments. Aoun a incité les investisseurs à s'intéresser à la production de médicaments anti-cancer, car, a-t-il dit, «le challenge d'aujourd'hui est de produire des médicaments pour alléger les souffrances des cancéreux, ainsi que celles des diabétiques à travers le pays. Cette vision s'inscrit dans le cadre du programme du Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui insiste sur le renforcement de la production de médicaments et de traitements pour les malades atteints de cancer», a-t-il rappelé. Pour renforcer le secteur de l'industrie pharmaceutique, Aoun a réitéré la nécessité de renforcer la coordination entre l'université et ces complexes afin de former davantage de pharmaciens spécialisés dans l'industrie de médicaments. «Le secteur a besoin d'une main d'œuvre spécialisée et qualifiée pour développer cette industrie», a encore insisté le ministre.

ALGÉRIE-LIBYE

Signature d'un protocole d'entente entre l'ENTP et une filiale de la NOC

Un protocole d'entente (MoU) a été signé, lundi dernier, à Alger, entre l'Entreprise nationale des travaux pétroliers (ENTP), filiale de Sonatrach, et la National oil wells drilling et workover company (NWD), filiale de l'entreprise libyenne National oil company (NOC), visant la mise à disposition par la partie algérienne d'appareils de forage et de workover, ainsi que de services de maintenance et de formation, a indiqué Sonatrach dans un communiqué. Le document a été paraphé par les PDG de l'ENTP et de la NWD, en présence du PDG de Sonatrach, Rachid Hachichi, et du président de la NOC, Farhat Omar Bin Qaddara, a fait savoir la même source. Ce protocole d'entente a été signé en marge d'une réunion organisée dans le cadre de la visite d'une délégation de la NOC en Algérie, du 29 au 31 juillet, sur invitation de la direction générale de Sonatrach. Tenue au siège de la direction générale du groupe, cette réunion fait suite à une autre

réunion tenue par visioconférence entre les équipes de Sonatrach et de la NOC pour la mise en place d'un comité de pilotage et de sous-comités techniques dédiés à chaque thématique. Cette seconde réunion organisée à Alger a permis aux deux parties «la mise en place d'un planning des actions à entreprendre concernant les différentes thématiques identifiées dans le protocole d'accord signé entre les deux parties en février 2022 et son avenant signé en janvier 2024». Ainsi, le comité technique mis en place par les deux parties examinera la possibilité d'une collaboration entre les filiales de Sonatrach et de la NOC dans le domaine du forage, de la géophysique, de l'intervention sur puits, de la stimulation et de la construction, souligne le communiqué. Pour rappel, le PDG de Sonatrach et le président de la NOC avaient signé le 14 janvier dernier un avenant au protocole d'accord conclu entre les deux parties en février 2022.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TIPAZA
DAIRA DE DAMOUS
COMMUNE DE BENI-MILEUK
NIF: 0985.42.41.9587004

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi N° 23 / 12 du 05 / 08 / 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 65 et 82 du décret présidentiel N° 15 / 247 du 16 / 09 / 2015 portant réglementation des marchés public et des délégations de service public.

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de BENI-MILEUK informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à L'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 04/ 2024 parus dans les quotidiens nationaux (En Arabe dans le journal «الوقائع» en date du 26 / 06 / 2024, En français dans le journal « L'EXPRESS» en date du 26 / 06 / 2024) relatif à : Aménagement et réhabilitation stade communal bouhlou " terrain en gazon synthétique + mur de clôture ".

Qu'à l'issue de l'analyse et l'évaluation des offres techniques et financières par la commission communale d'ouverture des plis et d'évaluation des offres en date du 23 / 07 / 2024, le marché est attribué provisoirement à l'entreprise ci-après conformément aux critères de choix prévus dans le cahier des charges et ont donné les résultats suivants:

ENTREPRISE	DESIGNATION DU PROJET	NOMBRE DE POINTS OBTENUS	MONTANT EN TTC	DELAÏ DE REALISATION	CRITERES DE CHOIX
ETBTCEGTPH RACHACHE Rachid « TIZI N° BECHAR W. SETIF»	Aménagement et réhabilitation stade communal bouhlou " terrain en gazon synthétique + mur de clôture ".	75,50	30 968 512,40 DA	Cinq (05) Mois	Offre moins disante

Les soumissionnaire qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invité de se rapprocher au bureau des marchés publics de la commune de Beni Mileuk, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis.

Tout soumissionnaire qui conteste le choix opéré peut introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent la première publication du présent avis d'attribution provisoire du marché auprès de la commission communale des marchés publics de la commune.

L'EXPRESS DU 31/07/2024

ANEP : N° 2416024773

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BOUIRA
DAIRA DE M'CHEDALLAH
COMMUNE DE SAHARIDJ

N° : NIF :098410305096714

Avis d'attribution provisoire d'un marché

Conformément aux dispositions de l'article 72 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics, le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Saharidj, et après analyse et évaluation des offres, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales relatif au projet intitulé « ETUDE ET SUIVI ET REALISATION D'UN RESERVOIR D'EAU D'UNE CAPACITE DE 500 M³ A AGGACHE A SAHARIDJ-PARTIE REALISATION- », que le

marché a été attribué provisoirement à l'entreprise suivante EGTPH-TCE SLIMANI WAHID d'un montant en TTC de : 18 405 551,50 DA suivant le tableau ci-dessous

Entreprise retenue	Intitulé de l'opération	N° d'identification fiscale	Délai de réalisation	Montant en TTC DA	Note /30	Observation
EGTPH-TCE SLIMANI WAHID	ETUDE ET SUIVI ET REALISATION D'UN RESERVOIR D'EAU D'UNE CAPACITE DE 500 M³ A AGGACHE A SAHARIDJ	182163001134115	03 Mois	18 405 551,50	25/30	Le moins disant

Les soumissionnaires intéressés sont invités de se rapprocher de nos services au plus tard trois(03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire dans la presse nationale à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission communale des marchés publics dans un délai de 10 jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse nationale

L'EXPRESS DU 31/07/2024

ANEP : N° 2416024511

The screenshot shows the Facebook profile of 'L'express le quotidien'. The page header includes the newspaper's name and logo. Below the header, there are navigation tabs for 'Accueil', 'Avis', 'Vidéos', 'Photos', and 'Plus'. The main content area features a 'À propos' section with details about the page, including the website URL (https://www.lexpressquotidien.dz/) and contact information. There are also several posts visible, including one from 'L'express le quotidien' dated 31 minutes ago, which discusses President Tebboune's stance on foreign military bases in Algeria. The page also shows a 'Suggérer des modifications' section and a 'Photos' section with various images related to the newspaper.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des Travaux Publics
et des Infrastructures de Base
Direction des Travaux Publics
de la wilaya Tipasa
Service de développement des
Infrastructures routières

وزارة الأشغال العمومية
و المنشآت القاعدية
مديرية الأشغال العمومية
لولاية تيبازة
مصلحة تنمية منشآت الطرق

POS AUI Tipasa
NIF : 408015000042098

Avis d'Attribution Provisoire du Marché

En application de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégation des services publics, la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Tipasa informe l'ensemble des soumissionnaires à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales, paru dans les quotidiens nationaux "أموات" et "L'EXPRESS" du 18/04/2024 et BOMOP du 27/04/2024 relatif au projet «Etude dédoublement de la RN67 Hadjout-limite wilaya d'Alger», qu'a l'issue de l'analyse et de l'évaluation des offres, le marché d'étude est attribué provisoirement à:

BET	Projet	Note technique	Note financière	Note globale	Montant en TTC (DA)	Délai
SAETI	Etude dédoublement de la RN67 Hadjout-limite Wilaya d'Alger	63	20,16	83,16	17.701.250,00	(05) mois

- NIF :00001600130015100000.

Les soumissionnaires non retenus disposent d'un délai de dix (10) jours, et ce, à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux pour introduire un éventuel recours auprès de la commission des marchés de Wilaya. Les soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont invités à se rapprocher des services de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Tipasa, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

L'EXPRESS DU 31/07/2024

ANEP : N° 2416024792

KHENCHELA

Les travaux de réalisation de 1 500 logements publics locatifs bientôt lancés

La construction de 1.500 logements publics locatifs (LPL), inscrits au titre du programme de l'année 2024, sera bientôt entamée, a indiqué, lundi dernier, le directeur de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI), Riad Abdelaziz.

Le lancement des travaux sera effectué au cours des mois d'août et de septembre prochains à travers 11 communes de la wilaya de Khenchela, après l'identification par les services de l'OPGI des entreprises chargées de la réalisation, et le choix des

terrains devant accueillir cet important quota, a indiqué le même responsable à l'APS. Abdelaziz a également précisé, à ce propos, que cet ensemble de logements est prévu dans les communes de Khenchela (600 unités), de Kaïs (150), d'El Mahmel (130), de Chechar et d'Ouled Rechache (240), de Bouhmama et d'El Hamma (200), de Baghaï et de Taouzianet (100), d'Ensigna et de Tamza (80). Ajoutant que l'enveloppe financière allouée à ce projet de 1.500 LPL, y compris les VRD (voirie et réseaux divers), est esti-

mée à 5,25 milliards de DA, le même responsable a indiqué que les délais de réalisation de cet ensemble de logements varient entre 14 et 18 mois.

Pour rappel, plus de 4.300 logements relevant des différentes formules d'habitat ont été distribués dans la wilaya de Khenchela au cours du mois de juillet en cours, dont 1.978 LPL et 559 logements promotionnels aidés (LPA), en plus de 1.500 aides à l'habitat rural et 300 lots de terrain à bâtir dans le cadre des lotissements sociaux.



CONSTANTINE

Raccordement de près de 3 800 logements aux réseaux d'électricité et de gaz



Près de 3.800 logements toutes formules confondues ont été raccordés aux réseaux d'électricité et de gaz au cours du mois de juillet, dans différentes zones d'habitation relevant de la wilaya de Constantine, a indiqué le directeur de distribution de l'électricité et du gaz d'Ali Mendjeli. La plus grande partie de ce nombre global, soit 3.074 foyers, inscrits au titre de l'exercice 2024, est implantée dans divers sites de la circonscription administrative Ali Mendjeli dont 2.260 logements

publics locatifs (LPL), 614 logements promotionnels aidés (LPA) et 200 unités location-vente de l'agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL), a précisé à l'APS Tahar Bezghoud. Pour ce qui est des 686 habitations restantes, elles sont réparties sur les communes d'El Khroub et d'Ouled Rahmoune, a ajouté M. Bezghoud soulignant que 400 foyers sont situés dans la localité de Bounouara et 100 à El Guerah, dans la commune d'Ouled Rahmoune, alors que 100 autres sont implantés dans la ville Massinissa et 86 à la localité de Salah Derradji (El Khroub). La concrétisation de ces nouvelles opérations a consisté en l'installation d'un réseau global de 46,2 km de lignes électriques de moyenne et basse tensions ainsi que 9 km de gaz naturel, a révélé, Bezghoud, ajoutant que ces opérations ont nécessité 230 millions DA, a-t-il fait savoir. Il est à noter que la direction de distribution de l'électricité et du gaz d'Ali Mendjeli couvre actuellement cinq (5) communes (Aïn Abid, El Khroub, Aïn Smara, Ouled Rahmoune et Ben Badis) en plus de la circonscription administrative Ali Mendjeli.

SKIKDA

Réception attendue de plus de 30 projets relevant du secteur de l'Education nationale

Plus de 30 projets relevant du secteur de l'Education nationale, en phase d'achèvement dans la wilaya de Skikda, seront réceptionnés pour la prochaine rentrée scolaire (2024-2025), a annoncé, lundi dernier, le wali, Mme Houria Meddahi. Dans une allocution prononcée à l'ouverture de la 2ème session ordinaire de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), la responsable de l'exécutif local a précisé qu'il s'agit de 4 groupes scolaires, de 2 collèges d'enseignement moyen (CEM), de 5 lycées, de 14 cantines scolaires, de 2 unités de dépistage et de suivi (UDS) et de plu-

sieurs classes d'extension. Ces projets, pour lesquels une enveloppe financière de 2 milliards de dinars a été allouée dans le cadre de la caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales, visent à assurer une rentrée de classes dans de bonnes conditions et à améliorer les conditions de scolarité dans les trois paliers de l'enseignement, a ajouté Mme Meddahi. Les travaux de la 2ème session ordinaire de l'APW sont consacrés à l'examen des comptes administratifs de l'exercice 2023 et au projet de budget supplémentaire pour l'année 2024.

MOSTAGANEM

Manœuvre d'une intervention en cas d'incendie d'un bateau au niveau du port

Une manœuvre d'une intervention en cas d'incendie d'un bateau au niveau du quai réservé à la gare maritime de transport de voyageurs, a été menée au niveau du port commercial de Mostaganem, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Cet exercice pratique auquel a assisté le wali de Mostaganem, Ahmed Boudouh, vise à s'enquérir de visu de la disponibilité du plan de wilaya de sauvetage et s'inscrit dans le cadre du programme annuel réservé aux

exercices pratiques élaborés par la Direction générale de la Protection civile. A travers l'application sérieuse du plan national de recherche et de sauvetage et la mobilisation de tous les moyens et effectifs d'intervention dans ce type d'accidents, le taux de disponibilité des équipes de la Protection civile intervenantes a été testé, notamment les opérations d'évacuation, de sauvetage et la coordination opérationnelle sur le terrain entre tous les

acteurs, selon la même source. Selon le scénario de cet exercice virtuel, 5 personnes ont été sauvées (brûlés, asphyxiés, personnes atteintes de fractures et un noyé), avec la supervision du commandement du port commercial, l'unité principale de la Protection civile et l'unité secondaire du port, a-t-on expliqué. Dans ce cadre, 3 ambulances, 3 camions d'extinction, un camion avec échelle mécanique, 59 agents d'intervention de différents

grades, relevant de la Protection civile, ont été mobilisés, outre des moyens du port commercial. Outre le sauvetage et l'évacuation, l'incendie a été éteint et circonscrit, évitant ainsi la propagation des flammes. Un poste médical avancé a été installé pour cet exercice, ainsi qu'un poste de commandement avancé de coordination opérationnelle en vue de protéger des infrastructures limitrophes à la zone d'accident, a-t-on indiqué.

TÉBESSA

Plus de 600 exploitations agricoles raccordées au réseau électrique

Pas moins de 614 exploitations agricoles ont été raccordées au réseau électrique à travers les différentes communes de la wilaya de Tébessa, a indiqué, le responsable de la communication de la Société de distribution de l'électricité et du gaz, Nardjess Benarfa. La même responsable a précisé que les 614 exploitations agricoles ayant bénéficié de l'énergie électrique sont spécialisées dans de nombreuses filières agricoles et constituent des pôles agricoles par excellence. L'opération de raccordement, entamée en 2021, a nécessité l'extension des réseaux

de distribution de l'électricité sur plus de 358 km, selon la même source qui a souligné que cette action «permettra aux agriculteurs d'exercer leurs activités dans de bonnes conditions et les encouragera à diversifier leur production afin de contribuer efficacement au développement de l'agriculture, notamment de la céréaliculture». Mme Benarfa a déclaré que la Société de distribution envisage de raccorder, en coordination avec la direction des services agricoles (DSA), 1.939 autres exploitations agricoles, les travaux devant débuter très prochainement.

JIJEL

400 millions de dinars alloués à la réfection de l'éclairage public entre les communes d'El Aouana et d'El Milia

Une enveloppe financière de 400 millions de DA a été allouée pour la réfection de l'éclairage public le long de la route nationale n° 43 dans son segment de 70 km reliant les communes d'El Aouana et d'El Milia (Jijel), a indiqué, lundi dernier, le directeur par intérim des travaux publics, Adel Lechhab. Le même responsable a précisé, dans une déclaration à l'APS, que la réfection de l'éclairage a été subdivisée en trois parties afin d'achever le projet dans les plus brefs délais, avant

d'ajouter que la partie située sur le tronçon El Aouana-Jijel, entamée mais non achevée par les services de la commune d'El Aouana, sera entièrement reprise, tandis que la partie Jijel-El Milia (40 km) sera totalement rénovée. Lechhab a également souligné que des lampes économes en énergie, de type Led, seront utilisées tout le long du tracé de 70 km afin d'assurer un éclairage de haute qualité, et de contribuer au confort et à la sécurité des usagers de la route.

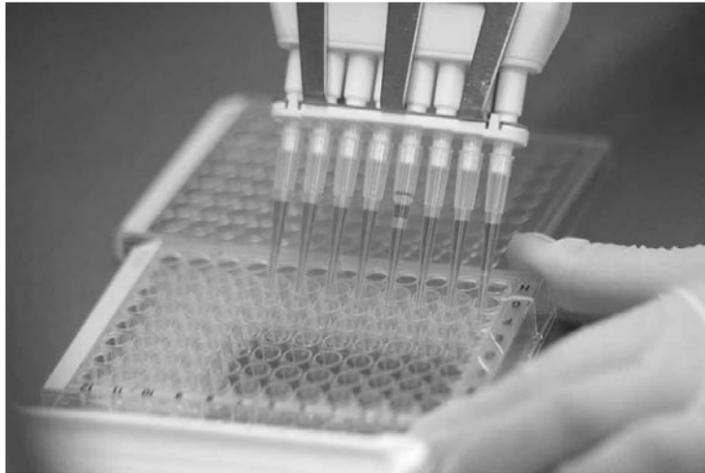
GRIPPE AVIAIRE HUMAINE (H5N1)

Lancement d'une nouvelle initiative destinée à accélérer la mise au point d'un vaccin à ARNm

Les virus de la grippe aviaire représentent un risque important pour la santé publique du fait de leur circulation généralisée chez les animaux et parce qu'ils sont de nature à provoquer une pandémie...

Cette initiative vise à renforcer les capacités des pays à revenu faible et intermédiaire en matière de développement et de production de vaccins à base d'ARNm. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé lundi dernier, dans un communiqué via son site internet, le lancement d'un nouveau projet visant à accélérer la mise au point de vaccins expérimentaux à ARN messenger (ARNm) contre la grippe aviaire humaine (H5N1) et à les rendre plus rapidement accessibles aux fabricants des pays à revenu faible et intermédiaire. Le fabricant argentin Sinergium Biotech dirige cette opération en s'appuyant sur le Programme de transfert de technologie ARNm de l'OMS et du Medicines Patent Pool (MPP). «Élaboré conjointement par l'OMS et le MPP, le Programme de transfert de technologie

ARNm a été mis sur pied en juillet 2021 dans le but de renforcer les capacités des pays à revenu faible et intermédiaire en matière de développement et de production de vaccins à base d'ARNm. Sinergium Biotech, partenaire du Programme de transfert de technologie ARNm, a mis au point des vaccins candidats contre le H5N1 et veut procéder à une validation de principe sur des modèles précliniques. Une fois le corpus de données précliniques constitué, d'autres fabricants partenaires pourront bénéficier de la technologie, des matériels et du savoir-faire, ce qui contribuera à accélérer la mise au point de vaccins expérimentaux contre le H5N1 et à renforcer les mesures de préparation aux pandémies», souligne l'agence onusienne dans ce communiqué. Selon Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, DG de l'OMS,



«cette initiative illustre la raison d'être du Programme de transfert de technologies ARNm mis en place par l'OMS : favoriser la recherche, le développement et la production dans les pays à revenu faible et intermédiaire, pour que, lorsque la prochaine pandémie surviendra, l'ensemble du monde soit mieux préparé à riposter de manière efficace et équitable». Les virus de la grippe aviaire représentent

un risque important pour la santé publique du fait de leur circulation généralisée chez les animaux et parce qu'ils sont de nature à provoquer une pandémie. Cette initiative vient compléter les travaux entrepris au titre du cadre de préparation en cas de grippe pandémique pour intensifier l'échange de virus grippaux susceptibles de causer une pandémie humaine et pour rendre les vaccins plus acces-

sibles aux pays à revenu faible et intermédiaire. Pour rappel, depuis sa création, le Programme de transfert de technologie ARNm a permis de concevoir et de mettre en place une plateforme qui a servi à établir l'immunogénicité, l'efficacité et l'innocuité d'un vaccin expérimental contre la COVID-19 dans des études précliniques sur modèle animal. D'après cette même source, «la plateforme a été créée et est en cours de validation au centre Afrigen, et cette technologie est actuellement transférée à des fabricants partenaires qui vont l'adapter et l'améliorer pour cibler d'autres maladies de première importance. Les progrès réalisés dans le cadre du Programme de transfert de technologie ARNm sont au cœur de l'action menée par l'OMS et le MPP pour faire en sorte que les vaccins à ARNm soient plus largement disponibles, plus accessibles et davantage utilisés, aux fins d'une plus grande équité vaccinale à l'échelle mondiale». **A.B.**

BAISSE RECORD DES MARIAGES EN ALGÉRIE

L'ONS dévoile des chiffres alarmants

L'Office national des statistiques (ONS) vient de publier un rapport alarmant sur la démographie algérienne. Selon ce document, le nombre de mariages et de naissances a connu une baisse significative ces dernières années, malgré une légère augmentation de la population totale. À la fin de l'année 2023, la population algérienne a atteint 46,7 millions d'habitants, soit une hausse de 703.000 personnes par rapport à l'année précédente. Toutefois, ce taux de croissance a ralenti de 0,41% par rapport à 2019, année marquée par la pandémie de Covid-19. C'est surtout au niveau des mariages et des naissances que la tendance est à la baisse. En Algérie, on

observe une tendance à la baisse du nombre de mariages depuis plusieurs années. Les chiffres officiels révèlent une diminution significative à partir de 2019. En effet, après avoir atteint un pic de 388.000 mariages en 2013, le nombre d'unions a chuté de plus de 100.000 pour s'établir à 279.000 en 2023. Cette baisse constante soulève des interrogations sur les facteurs socio-économiques qui pourraient expliquer cette évolution. Le nombre de mariages a diminué de 10% entre 2019 et 2023. Quant aux naissances, elles ont chuté de 900.000 en 2023, un chiffre inédit depuis 2010. Parallèlement, le nombre de divorces a fortement augmenté, atteignant 93.000

cas en 2023, soit une hausse de 33,5% par rapport à 2019. Un mariage sur trois se solde désormais par un divorce, un phénomène alarmant qui touche particulièrement les jeunes couples âgés entre 28 et 35 ans. Ces données révèlent un changement profond dans la structure de la population algérienne. L'âge moyen des Algériens ne cesse d'augmenter, atteignant désormais 79,6 ans. Les hommes ont une espérance de vie moyenne de 78,2 ans, tandis que celle des femmes est de 81 ans. Les chiffres

avancés par l'ONS peignent un tableau complexe de l'évolution démographique de l'Algérie. La baisse significative des mariages, couplée à l'augmentation des divorces, révèle un changement de paradigme sociétal profond. Si l'on peut évoquer plusieurs facteurs à l'origine de cette tendance, notamment l'élévation du niveau de vie, l'autonomisation des femmes, la précarité économique et l'urbanisation galopante, une étude approfondie s'impose pour cerner les causes exactes de ce phénomène.

ALLOCATION TOURISTIQUE

Des personnes décédées bénéficiaires

Même les morts peuvent obtenir l'allocation touristique accordée par les banques publiques du pays dans le cadre d'un voyage à l'étranger. C'est ce qu'illustre cette affaire impliquant des employés de certaines banques dans une wilaya de l'Est du pays. Ces employés sont suspectés par la Gendarmerie nationale d'avoir accordé cette allocation en devises à des personnes décédées. Selon le journal arabophone Echorouk, les enquêteurs de la Brigade de recherche et d'investigation du groupement de la Gendarmerie nationale de la wilaya de Khenchela poursuivent leurs investigations au niveau des agences bancaires de cette wilaya. Ces investigations concernent des soupçons de corruption après que des dizaines de personnes décédées aient bénéficié de l'allocation de voyage à l'étranger, estimée à environ 100 euros, que les banques accordent une fois par an à tout citoyen algérien détenteur d'un passeport et d'un document prouvant un voyage prochain à l'étranger. Les premiers éléments de l'enquête ont révélé l'implication de plusieurs employés, hommes et femmes, de certaines banques à Khenchela. Ces employés

auraient manipulé les opérations de change en utilisant des personnes décédées à travers leurs passeports. Plusieurs personnes ont été arrêtées et placées en détention provisoire, alors que le dossier a été déféré devant le tribunal compétent. Une source proche de l'enquête a révélé au l'implication de certains proches de ces personnes décédées en échange du partage du bénéfice de la vente de devises générées.

ACCIDENT DE LA ROUTE

Dix morts sur les routes et cinq autres décès par noyade en 24 heures

Les services de la Protection civile ont été mobilisés à 4.404 reprises à raison d'une opération toutes les 19 secondes pour des interventions liées notamment à des accidents de la route, aux noyades et aux extinctions de feux au cours des dernières 24 heures. Selon un communiqué rendu public ce mardi par la direction générale de la Protection civile (DGPC), les accidents de la route ont entraîné un total de 241

blessés, dont plusieurs dans un état critique, alors que 10 personnes ont perdu la vie.

Par ailleurs, 1.110 interventions ont été opérées au cours desquelles 590 personnes ont pu être secourues sur les plages autorisées à la baignade, et 5 décès par noyade ont été enregistrés. Du reste, la DGPC reste mobilisée 24h/24 pour répondre aux situations d'urgence et protéger la population.

DOSSIER DE BOURSE UNIVERSITAIRE 2024 Deux documents des impôts ne sont plus exigibles

La Direction générale des impôts (DGI) a annoncé, lundi dernier, une mesure importante pour les étudiants candidats aux bourses d'enseignement supérieur. En effet, deux documents importants concernant l'aspect financier du demandeur ne seront plus requis dans les dossiers de demande de bourse. Cette décision, communiquée via une déclaration officielle, marque une étape significative vers la simplification des procédures administratives pour les étudiants. Dans ce même communiqué, la DGI a déclaré la suppression de l'extrait de rôle et du certificat de non-

imposition dans les dossiers administratifs relatifs aux demandes de bourse d'études supérieures. Cette mesure vise à alléger le fardeau administratif des étudiants et à faciliter leur accès aux aides financières pour poursuivre leurs études. Cette double suppression de documents fiscaux est une initiative saluée par les associations étudiantes. Elles y voient une avancée vers une meilleure accessibilité des bourses, réduisant les démarches parfois complexes et contraignantes imposées aux étudiants et à leurs familles. La DGI a précisé que les étudiants concernés par les bourses d'enseignement supérieur ne devront plus s'adresser à l'administration fiscale pour obtenir ces documents. Cette simplification, qui sera en place à partir de l'année universitaire 2024-2025, devrait permettre de réduire les délais de traitement des demandes et d'accélérer la distribution des aides financières. Cette réforme intervient dans un contexte où les coûts de la vie étudiante et les frais de scolarité continuent de croître, rendant les bourses d'études encore plus cruciales pour un grand nombre de familles. Les autorités espèrent ainsi encourager davantage de jeunes à poursuivre des études supérieures sans être freinés par des obstacles administratifs.

VENEZUELA

Violentes émeutes après la victoire de Maduro

Au moins 15 personnes ont été arrêtées pour vandalisme et actions déstabilisatrices, a déclaré le procureur général du pays, Tarek William Saab, sur X, le 29 juillet...

«**C**es actions ont touché le siège du Parti Socialiste Unifié du Venezuela, situé à El Tigre», a-t-il écrit. Neuf individus, dont un adolescent de 15 ans, ont été arrêtés «pour avoir commis des actes de vandalisme et incendié le siège du parti», alors que des personnes s'y trouvaient. Les troubles ont éclaté à travers le pays 24 heures après l'annonce de la victoire de Nicolas Maduro à l'élection présidentielle. Saab a également rapporté plus tard l'arrestation de six autres personnes, dont trois meneurs des manifestations. De l'essence, plusieurs cocktails Molotov, des couteaux et des pierres ont été saisis.

Des manifestants dans l'État de La Guaira ont aussi démolé et brûlé une statue de l'ancien président Hugo Chavez. Les forces de l'ordre ont utilisé du gaz et tiré des balles en caoutchouc pour disperser la foule. Un grand nombre de militaires et de policiers ont été aperçus dans les rues et aux abords des bâtiments publics. Une personne tuée, selon une ONG «Au moins une personne a été tuée dans (l'État de

Yaracuy (Nord-Ouest) et 46 personnes sont détenues», a écrit sur X Alfredo Romero, directeur de l'ONG d'opposition Foro Pénal. Maria Corina Machado, à la tête de l'opposition, a assuré le 29 juillet au soir que celle-ci prouverait la victoire de son candidat, Edmundo Gonzalez Urrutia. Selon elle, le candidat défait aurait en réalité obtenu 6,27 millions de voix, contre 2,7 pour Maduro. La responsable de l'opposition impliquée dans un piratage du système électoral ? Selon le Conseil national électoral vénézuélien, Maduro a été réélu pour un troisième mandat consécutif de six ans avec 51,2% des suffrages et 5,15 millions de voix, Urrutia obtenant quant à lui 44,2% des suffrages et 4,5 millions de voix. Le Conseil national électoral vénézuélien a dénoncé une «agression contre le système de transmission des données» ayant retardé le décompte, et la justice du pays a ouvert une enquête, évoquant l'implication de Maria Machado dans le «piratage». La pression internationale se fait aussi sentir : Bruxelles et Washington, les autorités de



l'Uruguay, de l'Argentine, du Costa Rica, de l'Équateur, du Guatemala, du Pérou, de la République dominicaine, du Panama et du Paraguay ont exprimé leur profonde inquiétude quant à la manière dont s'est déroulée l'élection présidentielle au Venezuela. Dans une déclaration commune, les gouvernements de ces pays ont exigé la révision des résultats des élections. «La fraude commise par Nicolas Maduro n'est rien d'autre qu'une victoire à la Pyrrhus. Il a peut-être gagné la bataille. Mais le plus important est que les lions vénézuéliens se sont réveillés. Tôt ou tard, le

socialisme prendra fin», a déclaré le président argentin Javier Milei dans une vidéo publiée sur les réseaux sociaux, s'adressant «au peuple héroïque du Venezuela». Les États-Unis, quant à eux, ont affirmé «craindre que le résultat annoncé ne reflète pas la volonté du peuple». L'UE, via le chef de sa diplomatie Josep Borrell, a appelé à une «transparence totale». Les autorités vénézuéliennes ont annoncé rappeler ses diplomates de sept pays d'Amérique latine n'ayant pas reconnu les résultats des élections : «le Venezuela exprime sa ferme condamnation des actes et des déclarations d'in-

gérance d'un groupe de gouvernements de droite, subordonnés à Washington et ouvertement engagés dans les principes idéologiques les plus odieux du fascisme international, qui tentent de faire revivre le Groupe de Lima, qui a échoué, et qui refusent de reconnaître les résultats des élections du 28 juillet 2024», a déclaré Caracas dans un communiqué. Le Venezuela, visé par des sanctions occidentales, notamment depuis la réélection de Maduro en 2018, est exsangue : son PIB a été réduit de 80% en dix ans. Caracas accuse le «blocus criminel» de Washington.

MALI

Le groupe Wagner annonce avoir perdu des hommes dans de violents combats

Du 22 au 27 juillet 2024, des soldats des Forces armées maliennes et du 13e détachement d'assaut de la société militaire privée Wagner, sous la direction du commandant Sergueï Chevtchenko, indicatif d'appel Pond, ont combattu à proximité du village de Tinzaouatine tin dans des combats acharnés contre des militants du Mouvement de coordination de l'Azawad et d'Al-Qaïda au Sahel, a indiqué le 28 juillet dernier le groupe Wagner dans un communiqué publié sur la chaîne Telegram Unloading Wagner. Au premier jour de l'offensive, le groupe d'assaut a éliminé

la plupart des islamistes et mis les autres en fuite, indique le message. De son côté, le média russe Rybar souligne que c'est le 22 juillet que le groupe d'assaut conjoint est parvenu à In-Afarak, avant d'atteindre le 23 juillet Boughessa et d'affronter le 25 juillet les rebelles de l'Azawad à 20 kilomètres de cette localité. C'est à ce moment que l'équilibre des forces et les conditions climatiques ont basculé, le détachement de Wagner et des Forces armées maliennes comptant une soixantaine d'hommes et se trouvant alors confronté à 900 adversaires. Tempête de sable

«Cependant, la tempête de sable qui a suivi a permis aux radicaux de se regrouper et d'augmenter leur nombre à 1.000 personnes. Dans ce contexte, le commandement de la SMP Wagner a décidé de transférer des forces supplémentaires dans la zone de combat pour aider le 13e détachement d'assaut», ajoute le message. Les militants ont de nouveau attaqué le 25 juillet, mais grâce aux actions coordonnées des combattants du groupe Wagner et des militaires maliens, la tentative d'attaque a été repoussée, a expliqué Wagner. Les radicaux ont néanmoins multiplié les

attaques massives au cours des 48 heures suivantes, «utilisant des armes lourdes, des drones et des véhicules suicides, ce qui a entraîné des pertes parmi les soldats de la SMP Wagner et des Forces armées maliennes». Rybar rapporte une embuscade le 27 juillet. Le dernier radiogramme du groupe Proud est arrivé ce jour-là à 17h10, indique de son côté Wagner : «Nous sommes tous les trois partis, nous continuons à nous battre», ajoute le communiqué, avant de conclure: «Mémoire éternelle à nos frères qui ont rempli leur devoir jusqu'au bout».

BANGLADESH

Reprise des manifestations par les étudiants

Les étudiants bangladais ont à nouveau manifesté lundi après que le gouvernement de la première ministre Sheikh Hasina a ignoré un ultimatum en vue d'obtenir la libération de leurs dirigeants et des excuses pour les personnes tuées dans les récents troubles. Plusieurs rassemblements ont eu lieu lundi dans la capitale Dacca et ailleurs au Bangladesh, mais d'une ampleur moindre que ceux observés plus tôt dans le mois. La police a utilisé des matraques pour disperser une manifestation dans la banlieue de cette ville, arrêtant au moins 20 personnes, a écrit le plus important quotidien, Prothom Alo. Les forces de sécurité ont été largement déployées à Dacca, une mégalopole de 20 millions d'habitants, pour éviter d'autres rassemblements. Les manifestations d'étudiants contre les quotas d'emplois dans la fonction publique ont fait au moins 205 morts, dont plusieurs policiers, selon un comptage à partir de données de la police et hospitalières. Ces affrontements ont été parmi les pires des 15 années de mandat de Mme Hasina et son gouvernement, pour rétablir l'ordre, a notamment déployé l'armée, coupé l'accès à Internet

et imposé un couvre-feu. Au moins six dirigeants d'étudiants contre la discrimination, le groupe qui a organisé les premières manifestations, ont été arrêtés par la police. Au moins 9.000 personnes ont été arrêtées dans tout le Bangladesh depuis le début des troubles. L'armée patrouille toujours dans les zones urbaines et un couvre-feu national reste

en vigueur, mais il a été progressivement assoupli depuis le début de la semaine dernière. La contestation a commencé après la réintroduction en juin d'un système réservant à certains candidats plus de la moitié des emplois de la fonction publique, dont près d'un tiers aux descendants d'anciens combattants de la guerre d'indépendance du Bangladesh

Les autorités ont accusé les partis d'opposition d'avoir détourné les manifestations pour provoquer des troubles. Le ministre de l'Intérieur, Asaduzzaman Khan, a affirmé dimanche aux journalistes que les forces de sécurité avaient agi avec retenue, mais avaient été «forcées d'ouvrir le feu» pour défendre les bâtiments gouvernementaux.

NIGER

Libération de quatre anciens ministres de Mohamed Bazoum

Quatre anciens ministres du président renversé Mohamed Bazoum ont été libérés, lundi dernier, ont annoncé leurs proches. Il s'agit des anciens ministres de l'Intérieur Hama Adamou Souley, des Finances Ahmat Djidoud, du Plan Rabiou Abdou et de l'Énergie Yacouba Ibrahim. «Je vous confirme la libération ce jour de trois de nos camarades et anciens ministres Hama Adamou Souley, Ahmat Djidoud et Rabiou Abdou», a indiqué Moussa Harouna, membre du Parti nigé-

rien pour la démocratie et le socialisme (PNDS-TARRAYA), l'ancien parti au pouvoir dont sont issus les trois anciens ministres. «Yacouba Ibrahim est libre», a écrit, sur sa page Facebook, Youssouf Babary, membre du Mouvement Patriotique Nigérien (MPN Kiishin Kassa) dont l'ancien ministre Yacouba Ibrahim est président. Hama Adamou Souley, Ahmat Djidoud et Rabiou Abdou avaient été arrêtés dès les premières heures du coup d'État du 26 juillet 2023 contre le président Mohamed Bazoum. Après

quelques jours passés dans les locaux de la gendarmerie, ils ont été transférés dans des prisons différentes situées à plusieurs dizaines de kilomètres de la capitale. Quant à Yacouba Ibrahim, absent du pays au moment du coup d'État, il a été arrêté le 04 janvier dernier dès son arrivée à l'aéroport de Niamey. Il a aussi passé quelques jours dans les locaux de la gendarmerie avant d'être transféré à la prison civile d'Ouallam située à une centaine de kilomètres de Niamey.

JO 2024

8 athlètes algériens éliminés et 12 à la trappe

Le quart des athlètes algériens engagés aux jeux olympiques ont été éliminés aux premiers tours. Premier constat à l'issue de la troisième journée de ces jeux...

La troisième journée pour les athlètes algériens a été catastrophique : 8 athlètes ont été éliminés au premier tour, quatre en escrime, trois en boxe et une au tennis de table. Si on ajoute les trois défaites de Tamina et Koceila Mammeri au badminton, de Samir Bouchireb au pistolet à air comprimé, de Mehdi Bouloussa au tennis de table, cela fait au moins 12 athlètes qui sont passés à la trappe aux premiers tours depuis le début de la compétition, soit en trois jours. Cela fait trop, un quart des athlètes engagés ont été éliminés dès l'entame des jeux olympiques. La débâcle qui illustre le plus notre déception est la boxe. Une discipline qui nous a donné le plus de satisfactions mais qui n'a pas remporté de titre olympique depuis la médaille de bronze de Sydney remportée par Allalou. Trois boxeurs sur cinq engagés ont

été éliminés. Hadjila Khelif a été dominé par la Serbe Natalia Shadrina cinq zéro suivant la notation du jury. Jugurtha Ait Bekka était opposé au cubain Alvarez Borges, l'un des meilleurs dans sa catégorie. Le tirage au sort n'a donc pas gâté notre boxeur. Mourad Kadi dans la catégorie des + 92 kg face au français Aboudou a failli l'emporter.

Si ce n'était un manque de confiance face à un champion d'Europe qui ce jour-là n'était pas au mieux de sa forme. Au troisième round, Mourad Kadi a montré sa supériorité. Mais il fallait beaucoup plus aux arbitres pour le désigner vainqueur de cette rencontre. Cela est dû à une insuffisante préparation psychologique. En boxe, il faut montrer une nette supériorité au cours des trois rounds pour éviter les erreurs d'arbitrage ou les injustices



arbitrales. Grosse déception également en escrime. Sur les quatre sportifs engagés au cours de la troisième journée, tous ont été éliminés au premier tour. Ce fut le cas au sabre, de Saoussen Boudiaf face à l'Ukrainienne Olga Kravatska, Zohra Nora Kehli face à la tunisienne Yasmine Daghmou, Chaima Bouadoud face à Algrim Sary Lay (Kazakhstan) et au fleuret Sélim heroui face au Polonais Jan Jurkiewicz. Il faut savoir que l'escrime est une discipline dominée par la France et l'Italie. En tennis de table, Lynda Loghraibi a été éliminée par la Chinoise Meng Chen, troisième dans le ranking mondial.

L'une des raisons de cette série d'échecs est donc le ranking des Algériens. Il ne faut pas se leurrer, pour la grande majorité, les athlètes ne font pas partie des 10 premiers dans leur discipline. L'objectif pour ces athlètes n'est donc pas de décrocher une médaille mais de réaliser une participation honorable. Il faut également reconnaître que l'Algérie n'est pas une puissance sportive. La meilleure performance des Algériens dans ces jeux depuis l'indépendance a été Sydney en 2000 : 1 or, 1 argent et trois médailles de bronze. Il faudra donc un miracle pour remporter une dizaine de médailles. Car même si l'Algérie réalise cette grande performance, elle ne fera pas partie des 10 ou 20 meilleures nations dans ces jeux en termes de médailles. Espérons seulement que Kaylia Nemour, Djamel Sedjati et Imene Khelif seront au mieux de leur forme et procureront au peuple algérien de la joie. C'est ce qui est attendu.

Khaled Remouche

5^E JOURNÉE AUJOURD'HUI

Boudina (aviron) et Boudrouma (voile), seuls athlètes algériens engagés

Le skiffeur Sid Ali Boudina et le véliplanchiste Ramy Boudrouma, seront les deux seuls athlètes algériens engagés lors de la 5e journée des Jeux olympiques Paris 2024, prévue aujourd'hui. Boudina (33 ans) disputera la demi-finale C/D du skiff individuel, prévue mercredi (8h50, heure algérienne) au Stade nautique de Vaires-sur-Marne, avec l'objectif d'obtenir une place d'honneur après son élimination en

quart de finale du tableau principal. Déjà quart de finaliste aux Jeux de Rio 2016 et Tokyo 2020, le skiffeur algérien a terminé à la 5e place du quart de finale des JO 2024 avec un chrono de (7:06.31). «C'était un quart de finale très relevé avec le champion du monde en titre. J'aurais aimé faire plus, mais malheureusement ça n'a pas marché. C'est ça le sport de haut niveau, il y a des victoires et des défaites et il faut l'accep-

ter», a déclaré Boudina à l'issue de la course de quart de finale. «Maintenant, il reste le classement général (13e-30e) et je vais tout donner pour aller chercher cette 13e place», a-t-il ajouté. De son côté, le véliplanchiste Ramy Boudrouma, qui occupe provisoirement la 22e place du classement d'IQ Foil, poursuivra son parcours olympique avec les courses de la 3e journée qui se déroulent à Marseille. Après l'annula-

tion des courses de la première journée, dimanche (absence du vent), Boudrouma entame donc sa troisième journée de compétition avec quatre nouvelles courses au programme. -Aviron Stade nautique Vaire-sur-Marne : Skiff messieurs / Demi-finales C/D : Sid Ali Boudina (Algérie) (8h50) -Voile-À Marseille: Poursuite de la compétition avec Ramy Boudrouma (à partir de 13h00).

MOHAMED TRIKI (TRIPLE SAUT) :

«Mon seul objectif est de monter sur le podium»

L'athlète algérien, Mohamed Tahar Triki, à pied d'œuvre au village olympique depuis vendredi dernier, s'est dit déterminé à monter sur le podium du concours du triple saut des Jeux olympiques Paris 2024, dont la finale est prévue le vendredi 9 août. «Mon seul objectif pour les JO est de monter sur le

podium, à l'instar de tous les athlètes présents sur place. J'ai travaillé dur et j'ai consenti beaucoup de sacrifices tout au long de la saison pour être en forme le jour de la compétition», a déclaré Triki à l'APS, dans la zone internationale du village olympique.

«C'est la meilleure saison de ma carrière avec notamment un titre de vice-champion du monde en salle. J'aborde les JO dans de bonnes dispositions et avec le moral au beau fixe après quelques pépins physiques», a affirmé le porte-drapeau de la délégation algérienne lors de la cérémonie d'ouverture des JO 2024. En mars dernier, le recordman d'Algérie (17,43 m, réalisé aux JO de

Tokyo 2020), a réussi son meilleur bond de la saison avec un saut mesuré à 17,35 m aux Mondiaux de Glasgow.

Une performance qui a permis à l'actuel n°4 mondial de décrocher une médaille d'argent derrière le Burkinabé Hugues Fabrice Zango (17,53m), champion du monde en titre et grand favori pour la médaille d'or à Paris. Au sujet de la forte concurrence aux JO, le natif de Constantine a indiqué que tous les athlètes sont aux JO pour viser un podium, soulignant que son seul véritable adversaire était lui-même...

«Personnellement mon seul adversaire c'est moi-même. J'espère que je serai à 100% le jour de la finale pour mettre en

application le travail réalisé avec mon défunt entraîneur Mustapha Ait Amar, décédé il y a 2 mois. Je suis déterminé à faire le maximum et monter sur le podium et lui dédier la victoire», a dit le triple-sauteur algérien. Concernant la transition avec son nouveau groupe d'entraînement, Triki a assuré que «tout se passe très bien» et qu'il met en application le programme établi par son défunt entraîneur. Pour sa deuxième participation aux joutes olympiques, Triki fera son entrée en lice le mercredi 7 août pour les qualifications du concours du triple saut, alors que la finale est prévue deux jours plus tard (vendredi 9 août) au stade de France.

LIGUE 1

Chérif El-Ouezzani, nouvel entraîneur de la JS Saoura

Si Tahar Chérif El-Ouezzani est devenu le nouvel entraîneur de la JS Saoura, en remplacement de Fouad Bouali, dont le contrat n'a pas été prolongé, a annoncé le club ce mercredi dans un communiqué. Cherif El-Ouazzani (57 ans) reprend du service, deux saisons après avoir quitté le banc du Paradou AC (2021-2022). Le club phare de Bechar est passé à la vitesse supérieure pour préparer le prochain exercice 2024-2025 de la Ligue 1 Mobilis, puisqu'il a annoncé, un peu plus tôt dans la journée, l'arrivée de pas moins de huit nouvelles recrues, dont l'attaquant Oussama Bentaleb (ex-JS Guir Abadla), meilleur buteur de la Ligue 2 amateur la saison dernière. La reprise des entraînements se fera dans les prochains jours à Bechar, avant la poursuite de la préparation avec au menu un stage à Alger et un autre à l'étranger, probablement en Tunisie.

FOOT/ÉLIMINATOIRES CAN-2025 (1^{RE} JOURNÉE/ G^R.E)

Un quatuor d'arbitres béninois pour Algérie-Guinée équatoriale

La Confédération africaine de football (CAF) a désigné un quatuor d'arbitres béninois pour officier la rencontre de la sélection algérienne face à son homologue de la Guinée Équatoriale, prévue le 5 septembre (20h00) au stade Miloud Hadeff d'Oran, pour le compte de la première journée (Gr.E) des qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2025 (21 décembre 2025-18 janvier 2026), a indiqué la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site officiel. La rencontre sera dirigée par un trio béninois, conduit par Djindo Louis Hounngandande. Il sera assisté d'Eric Aymar Ulrich Ayimavo et Koudogbo Augustin Kougbeme-

de. Le quatrième arbitre est Issa Mohamed. L'instance africaine de football a également désigné les arbitres devant officier la rencontre Libéria-Algérie, prévue le mardi 10 septembre au Samuel Doe Stadium de Monrovia (17h00, heure algérienne), pour le compte de la 2e journée des qualifications de la CAN-2025. Il s'agit d'un quatuor soudanais dirigé par Mahmood Ali Mahmood Ismail qui sera assisté de Mohammed Abdallah Ibrahim et Omar Hamid Mohamed Ahmed. Le quatrième arbitre est Abdelaziz Hafar Abdallah Abdallah Estalogo. Dans le cadre des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2025, l'équipe nationale

effectue un regroupement du 2 au 10 septembre. Les coéquipiers du capitaine Aïssa Mandi reprendront les qualifications en octobre (7-15 octobre) en recevant le Togo, avant d'aller défier le même adversaire, pour le compte de la 4e journée. Les deux dernières journées sont programmées entre les 11 au 19 novembre 2024. L'Algérie se déplacera en Guinée-équatoriale pour croiser le fer avec le Nzalang national, avant de boucler sa campagne à domicile face au Libéria. Les deux premiers des 11 groupes seront qualifiés pour la phase finale, alors qu'un seul pays se qualifie pour le tournoi final dans le groupe du pays hôte.

JO 2024

Novak Djokovic trop fort pour Rafael Nadal

Le Serbe a affiché ses prétentions en se qualifiant aux huitièmes de finale, en s'imposant face au coriace Rafael Nadal, l'un des plus titrés en simple messieurs....

Novak Djokovic poursuit sa quête vers le titre olympique. Dans un match bien plus historique que le tableau simple hommes de ces Jeux olympiques le laissait penser, le Joker s'est défait de Rafael Nadal au deuxième tour pour s'imposer en 1h43 au terme d'un combat en deux manches (6-1, 6-4). Longtemps malmené par la maîtrise des Serbes et usé physiquement après avoir joué deux fois sur les deux derniers jours, Nadal est parvenu à rehausser son niveau de jeu pour recoller à 4-4 dans la deuxième manche. Un scénario toutefois insuffisant pour déranger le mental à toute épreuve de Djokovic, vainqueur sur sa première balle de match grâce à un acte plein de sang-froid. En huitième de finale, Djokovic défiera le vainqueur

de la rencontre entre Dominik Koepfer et Matteo Arnaldi. Rafael Nadal a fait son maximum pour détourner Novak Djokovic de son ascension vers le sommet de l'Olympe, mais le Majorquin s'est confronté à un numéro deux mondial aussi déterminé que déterminant. Sur le court Philippe-Chatrier, le maître des lieux avait pourtant deux atouts en sa faveur : le soutien d'un public venu en masse pour supporter son chouchou espagnol et les quatorze titres à Roland-Garros qui ont fait entrer Nadal dans la légende à Porte d'Auteuil. Seulement, Djokovic est en mission pour glaner le dernier titre de prestige qui manque à son gargantuesque palmarès. Et dans les faits, cela s'est transformé en un one-man-show du Serbe pendant plus d'une heure. Pour



débuter ce soixantième affrontement de l'histoire entre Djokovic et Nadal, un record dans l'ère Open, la tête de série numéro une du tournoi olympique n'a pas tardé à faire parler sa rigueur dans l'échange. Vainqueur de son premier jeu de service, le Serbe a continué sur sa lancée pour breaker dès sa première opportunité, puis

enchaîner avec un nouveau break grâce à une meilleure endurance dans l'échange. À 5-0 en sa défaveur, Nadal a sauvé l'honneur dans le premier set pour contraindre son adversaire à servir et remporter le premier set en 38 minutes (6-1). Longtemps incapable de tenir le rythme de croisière d'un Djokovic désireux de ne laisser aucun

espoir au roi de la terre battue, Nadal a cédé son service d'entrée de deuxième manche et a semblé sans solution au moment où Djokovic a réalisé un nouveau break grâce à son revers supersonique. Mené 6-1 4-0, Nadal a entreperçu l'ombre d'une correction en bonne et due forme face à son grand rival. Mais porté par le soutien du Philippe-Chatrier, le Taureau de Manacor s'est senti pousser des ailes pour retrouver son légendaire panache et recoller à 4-4 dans l'euphorie collective. Seul dans son coin à ronger son frein, Djokovic est resté de marbre pour clouer son adversaire d'une amortie gagnante, breaker au meilleur moment et conclure au service sans trembler (6-4). Au total, cela fait désormais 31 victoires à 29 pour Djokovic face à Nadal. Surtout, cela confirme à la fois les ambitions légitimes de victoire finale pour Djokovic sur l'ocre parisien et l'arrivée inexorable du crépuscule pour Nadal.

Le triathlon masculin reporté à cause de la pollution de la Seine

Il n'y aura pas de triathlon ce mardi dans ces Jeux olympiques de Paris 2024. Les organisateurs ont annoncé le report de l'épreuve trois heures avant le grand départ à cause des conditions sanitaires. L'eau de la Seine est encore trop polluée. Pour le moment, l'épreuve est reportée à aujourd'hui. L'épreuve de triathlon hommes des JO de Paris 2024 est reportée de mardi à mercredi. C'est un couac sérieux pour les JO 2024 : l'épreuve masculine du triathlon est reportée de mardi à mercredi pour raisons sanitaires, à cause d'une eau de la Seine encore trop polluée, ont annoncé les organisateurs trois heures avant le départ. Le triathlon est la première discipline olympique qui se tient dans le fleuve, avant la natation en eau libre la deuxième semaine des JO de Paris. En raison des fortes pluies tombées vendredi et samedi sur Paris ont dégradé la qualité de l'eau, dont les dernières analyses montrent des valeurs relevées à certains endroits du parcours de natation qui sont encore supérieures aux limites acceptables, ont annoncé World Triathlon et le comité d'organisation, dans un communiqué conjoint mardi matin. Les deux entraînements de familiarisation dans la Seine prévus dimanche et lundi avaient déjà été annulés pour cause de pollution. Mais lundi matin, les organisateurs se disaient encore confiants. L'épreuve masculine est reprogrammée mercredi à 10h45, après l'épreuve féminine à 8h00 (6h00 GMT), sous réserve que les prochains tests correspondent aux standards de seuil de baignabilité, indiquent-ils. Si la qualité de la Seine était encore insuffisante, un nouveau report serait possible vendredi, autre jour de contingence, précisent les organisateurs, dont la priorité est la santé des athlètes

NATATION

L'Italien Cecon décroche le titre olympique au 100 m dos

Pas de podium et pas de médaille pour Johann Ndoye-Brouard en finale du 100 m dos. Le Français, deuxième temps de sa série lors de la demi-finale, termine à la septième place en 52"77. Impérial, l'Italien Thomas Cecon, favori pour la victoire, a remporté la médaille d'or (52"), devant le Chinois Xu Jiayu et l'Américain Ryan Murphy. Cecon s'offre une deuxième médaille lors de ces JO après le bronze décroché avec le relais 4x100 m samedi. Ndoye-Brouard, lui, aura quand même des regrets. Encore en lice pour une

médaille à mi-parcours après avoir accéléré la cadence au moment de ma nage, il a finalement anéanti toutes ses chances avec une touche finalement moyennement réussie. Difficile d'espérer mieux, donc, notamment quand le podium est composé par le champion du monde en titre (Cecon), le double champion du monde 2017 et 2019 (Xu Jiayu) et le champion du monde 2023 (Murphy). Impérial, Cecon offre à l'Italie sa deuxième médaille d'or après celle de Nicolò Martinenghi lors du 100 m brasse.

Les basketteuses australiennes surprises par le Nigeria

Les basketteuses australiennes, parmi les prétendantes à une médaille aux JO, ont été piégées par le Nigeria (75-62) hier au Stade Pierre-Mauroy de Villeneuve-d'Ascq. Le premier match de la journée a réservé une surprise de taille : l'Australie, nation multiple médaillée olympique en basket féminin, a totalement déjoué face à des Nigériennes mues par une énergie et une volonté énormes. Les «Opals» n'ont pas su ponctuer d'une victoire ce match historique pour l'intérieure Lauren Jackson, qui est devenue, à 43 ans et 79 jours, la joueuse de basket la plus âgée à participer

aux Jeux olympiques, hommes et femmes confondus. À l'inverse, elles ont complètement déjoué, perdant 26 ballons et tirant à seulement 39% de réussite. A la mi-temps, elles étaient menées 41 à 28. Même si elles se sont ressaisies lors du troisième quart-temps, remporté 19 à 10, profitant notamment du délitement du jeu nigérian, elles ne sont pas parvenues à remonter cet écart conséquent. Folles de joie au terme du match, les Nigériennes se sont réunies au centre du parquet et ont sauté ensemble, célébrant cette victoire comme une médaille.

BARÇA

La nouvelle offre colossale pour Dani Olmo

Le Barça va se présenter avec un nouveau visage la saison prochaine. L'arrivée de Hansi Flick sur le banc du club blaugrana il y a quelques semaines en remplacement de Xavi marquait le début d'une nouvelle ère en Catalogne. Une ère qui signifie de nouvelles arrivées ainsi que des départs au sein de l'effectif. Peu actif sur le marché des transferts, le Barça a toutefois identifié ses probables renforts dont Dani Olmo. Le club azulgrana a même soumis une nouvelle offre à Leipzig pour l'international espagnol ces dernières heures. Avec une sai-

son 2023-2024 sans trophée, le Barça veut repartir sur de nouvelles bases lors de la prochaine campagne. Le club blaugrana compte retrouver assez rapidement son statut en Liga et même sur la scène continentale. Ce qui signifie que le Barça doit absolument se renforcer cet été. Si Barcelone ne peut pas se permettre des folies sur le marché des transferts, le club a déjà coché les noms de Nico Williams et Dani Olmo comme ses priorités de ce mercato estival. Alors que le Barça est en avance sur le dossier de l'ailier de l'Athletic Bilbao, celui du sociétaire du RB

Leipzig présente quelques complications. Formé au Barça, Dani Olmo a convaincu les dirigeants catalans de se lancer sur sa piste cet été, surtout après ses prestations impressionnantes à l'Euro. Mais l'international espagnol, priorité de Hansi Flick, n'était pas le premier choix de Joan Laporta qui avait décidé de tout miser sur Nico Williams. Finalement, le président barcelonais a suivi les exigences de son entraîneur après que le club a pris de l'avance dans le dossier Nico Williams, ciblé aussi par le PSG. Ainsi, le Barça a transmis

une première offre de 40 millions d'euros, plus 20 en bonus et payable sur quatre ans à hauteur de 10 millions d'euros chaque année. Une proposition rejetée par le RB Leipzig, mais qui n'a pas fait plier le Barça. Selon Sport, le club catalan aurait envoyé une nouvelle offre, qui se rapprocherait des exigences de l'écurie allemande, pour Dani Olmo. Il faut souligner que la clause libératoire de 60 millions d'euros du récent champion d'Europe a expiré depuis le 20 juillet dernier et que le Barça devra persuader Leipzig de lâcher son milieu de terrain.

FINALE TIR À L'ARC Les Sud-Coréens en or, les Français en argent

La différence s'est faite après un premier set joué à armes égales (57-57). Imperturbables, les Coréens ont ensuite enchaîné cinq flèches parfaites à 10 points. Injouables. Le trio Addis-Chirault-Valladont a quand même tenu le choc, s'inclinant d'un seul petit point (58-57). Avant de rendre définitivement les armes dans la dernière manche (59-56). Il s'agit de la quatrième médaille du tir à l'arc français aux Jeux depuis l'apparition de la discipline sous sa forme actuelle au programme olympique en 1972, après l'or de Sébastien Flute en 1992 à Barcelone, l'argent de Jean-Charles Valladont à Rio en 2016 et le bronze de Virginie Arnold, Sophie Dodemont et Bérengère Schuh par équipes à Pékin en 2008. Depuis 2000, la Corée du Sud a remporté six des sept titres olympiques en jeu par équipes. Seuls les Italiens avaient fait chuter le tir à l'arc sud-coréen masculin à Londres en 2012. La Turquie, elle, a remporté la médaille de bronze quelques minutes plus tôt en dominant la Chine (6-2).

Mots Croisés

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3	■				■			
4			■					
5		■						
6						■		
7								■
8				■				
9		■					■	
10			■					
11								
12					■			

VERTICALEMENT

- A. Qui est mienne. Le tour des choses.
- B. Batterie électrique. Brillant perroquet. Lieu désertique.
- C. Lettre grecque. Supprimé du Code civil. Adjectif démonstratif.
- D. Fils de David. Poisson à corps plat.
- E. Métal de médaille. Construction à étages.
- F. Bien soudées. Fis fonctionner l'écluse.
- G. Long fleuve de Sibérie. Choisi dans l'isoir.
- H. Délice de fruits. Comme une corde sans nœuds.

HORIZONTALEMENT

- 1. Il est plus petit que le dauphin.
- 2. Déterminée à ne rien lâcher.
- 3. Tour de cou. Il indique les choix de consommation.
- 4. A montré des capacités. Ne conteste pas l'ordre.
- 5. Accumula des tas de choses.
- 6. Outil de menuisier. Assiste la rédaction.
- 7. Se moque.
- 8. Souffrance. Allée publique.
- 9. Vieux courroux.
- 10. Tour abrégé. Parties de paniers.
- 11. Concerts.
- 12. Mer grecque. Est en eau.

LES MOTS FLÉCHÉS

ENCOMBRANT	AUROSORES	BASSIN DE CANARDS	CLOU D'ALPINISTE	ATTRISTA	MESURÉE EN MÈTRES CUBES	
CÉLÉBRITÉ	INQUIET ET MÉFIANT	SAINT DE NORMANDIE	À REFAIRE	CHAUSURE DE PLAGE	RÈGLE SA DETTE	
CENTRE D'ANALYSE						
CITOYEN À LA COUR						
		PROVOQUER LA SURPRISE				
IL AIME AVOIR MAL			LIÉ PAR UN CONTRAT D'EMBAUCHE			
ARBRE À AIGUILLES						
					L'EUROPE DE MAINTENANT	
					DÉCILITRE	
DRAME AU THÉÂTRE						ILS BERCENT NOS NUITS
PRONOM RÉFLÉCHI						COURT ALLER-RETOUR
	QUI CHANGE RAREMENT D'AVIS			PETITE PARCELLE		
C'ÉTAIT LE DO						
DIRECTION		COLLÉ À L'EXAMEN	GRANDE SOIRÉE	BÊTES ÉPAISSES	QUATRE À ROME	
		ENTRÉES DE GARES	DÉGUSTER UN BONBON	BON À L'USAGE	FIN D'UN INFINITIF	
ÉLEVAGES DE PRODUITS DE LA MER	AMASSE UN PÉCULE					
	BERGE DE PORT					
FONCTION DU SÉCATEUR	NOUAIT					
	DANS LE VENT					
				ARTICLE MASCULIN		
MISES AU MILIEU DE LA REVUE						



SUDOKU

			8	6	7			
5	7					1	2	
	3	8			5	6	4	7
3		5		2			6	1
	9			3	8			
7		1		5			3	9
	2	9			6	4	8	5
4	6					7	9	
			9	4	2			

1 2 3 4 5 6 7 8 9

MOTS MÊLÉS

CERAT	CONVERTIR	DIRECTEUR	ESCRIMEUR	FRELATER	HANTER	ITALIEN	LITRE
LOUVE	MAGNOLIA	MEHARI	OMETTRE	OUTILLE	PETOIRE	PRESENTER	PRONOSTIC
ROUIR	SUAVITE	SURSIS	TALION	TITILLER	TRIMESTRE	TRUC	VAIRON
R	A	C	E	T	P	R	E
U	I	I	S	R	I	E	R
E	L	T	C	I	O	T	T
T	O	S	R	M	T	N	I
C	N	O	I	E	E	A	L
E	G	N	M	S	V	H	L
R	A	O	E	T	R	N	A
I	M	R	U	R	I	U	O
D	P	P	R	E	S	N	S

THÉÂTRE

Le spectacle "132 ans, pour que nul n'oublie", ou le 4^e art au service de la Révolution algérienne

La pièce de théâtre, "132 ans, pour que nul n'oublie", une dramaturgie, déjà présentée au Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi, regroupant les extraits de trois textes d'Ould Abderrahmane Kaki, a été reconduite, lundi dernier, au TNA, devant un public nombreux...

Mise en scène par Mohamed Takiret sur un texte tiré des pièces, «132 ans» (1962), «Ya chaâb Ed'Dhelma» (ô peuple de la nuit- 1963) et «Ifrikya qabl el âam 1» (Afrique avant l'an un - 1963), du grand dramaturge Abdelkader Ould Abderrahmane, dit Abderrahmane Kaki (1934-1995), cette représentation, exécuté par le TNA, a été produit par le ministère des Moudjahidines et des Ayants-droit dans le cadre des célébrations du 62^e anniversaire de la fête d'Indépendance et de la Jeunesse. Sous un éclairage de grands soirs, le spectacle s'est déroulé en présence du ministre des Moudjahidines et des ayants droit, Laïd Rebiga et son invité- collègue de la Formation et l'Enseignement professionnels, Yacine Merabi. La résilience et la détermination du peuple algérien à en découdre avec le colonialisme français, dans l'œuvre de Kaki, a été brillamment répercutée sur les planches par 120 artistes issus de trois générations, entre comédiens, musiciens, danseurs et ballerines, à l'instar du

grand Hassen Benzerari, Mohamed Takiret, Mustapha Laribi, Djellab Benabdellah, Sali Benacer, Hadjla Khelladi, ainsi que Amar Guemroud et Islem Baa-ziz, deux très jeunes comédiens (qui tutoient déjà leurs aînés) promis à de belles carrières. «132 ans, pour que nul n'oublie la résistance du peuple algérien et les différentes stations historiques de notre glorieuse Révolution, devenue un modèle pour tous les peuples opprimés en quête d'indépendance», a déclaré Rebiga, soulignant l'importance d'encourager l'écriture de notre grande histoire par des plumes artistiques algériennes, car de belles œuvres comme celle à laquelle on vient d'assister ce soir, parlent à la génération d'aujourd'hui, une jeunesse garante de l'Algérie nouvelle. Ce «nouveau texte-synthèse» de trois grandes œuvres de Kaki, est, selon le metteur en scène, «le fruit d'un atelier d'écriture» qu'il a lui-même dirigé, pour en ressortir une trame de 80 mn qui met en avant «le peuple algérien comme seul héros». Inscrit dans le registre du



Théâtre dit Ihtifali dont Ould Abderrahmane Kaki est le pionnier, ce nouveau spectacle qui, en réalité, croise plusieurs autres genres, est construit autour de l'œuvre immortelle de, «132 ans», fil rouge de la trame, qui a puisé ses bonnes sueurs dans l'interprétation dramatique, la chorégraphie, le chant, la musique, la danse et plusieurs documents-vidéos accompagnant le spectacle dans ses différents tableaux, projetés sur un écran géant occupant le

fond de la scène. Pour la réussite de cette belle œuvre, Mohamed Takiret s'est entouré d'une équipe de professionnels du 4^e art, à l'instar de Abdelkader Djeriou aux conseils artistiques, Riadh Beroual à la chorégraphie, Halim Rahmouni, à la scénographie, Abdelkader Soufi et Mohamed El Amine Cheikh aux compositions musicales, et à la bande son et bruitages. Dans leurs costumes empreints d'authenticité, les comédiens et les danseurs ont été soutenus en

temps réel par le grand Nayati Mohamed El Amine Cheikh et son orchestre, véritable élément dramaturgique animé par des musiciens virtuoses à leurs instruments respectifs. Said et Fayçal Gaoua aux percussions et à la batterie, Hakim Walid à l'Oud, Ali Saidi au violon, Yani Ait Menguellet à la guitare électro-acoustique, Mansour Touahria au synthétiseur, ont ainsi brillamment illustré les différents tableaux du spectacle, et donné la réplique aux voix suaves des cantatrices, Riham Bouchouicha, Nour El Houda Chikhaoui et Lamia Baâ-touche. Ayant évolué depuis le début du spectacle avec un brassard frappé de l'emblème de la Palestine, les artistes ont rendu un passage en musique, mis en mouvements par de belles chorégraphies, qui ont restitué la résilience du peuple palestinien et de ses combattants, à Ghaza notamment, qui font face, depuis près de dix mois maintenant, aux agressions barbares ininterrompues de l'armée sioniste. Selon Mohamed Takiret, le spectacle «132 ans, pour que nul n'oublie» devrait "être incessamment présenté à Mostaganem, attendant de partir en tournée dans plusieurs villes d'Algérie.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU CINÉMA D'ALGER

Début des inscriptions

L'administration du Festival international du cinéma d'Alger annonce, pour sa 12^e édition qui se tiendra du 24 au 30 novembre, que les inscriptions pour les films se poursuivent jusqu'au 27 août via le site officiel du festival. Le commissaire du Festival international du cinéma d'Alger, Hatim Mehdi Benaïssa, réaffirme l'engagement du festival à attirer des œuvres cinématographiques distinctives à partager avec le public et à offrir une expérience cinématographique unique célébrant la diversité culturelle. Avec l'engagement ferme de l'Algérie de soutenir la cause palestinienne et le peuple palestinien frère dans sa lutte juste et inébranlable contre la brutalité sioniste, le festival consacrera des activités, des événements spéciaux autour du cinéma palestinien, fort de la conviction que le cinéma est un outil puissant de transmission de l'histoire humaine, de promouvoir la com-

munication entre les peuples et de transmettre leur résistance à toutes formes de violence et de pratiques coloniales barbares. Le festival mettra à l'honneur des personnalités et des institutions palestiniennes qui œuvrent courageusement pour faire entendre la voix de la justice, qui seront révélées prochainement. Le festival continue de contribuer à la création d'opportunités pour développer et enrichir l'industrie cinématographique locale et internationale, et à célébrer la diversité des visions cinématographiques. Le festival a commencé à travailler avec une équipe pour développer un programme cinématographique riche, avec des films reflétant différentes cultures, et pour organiser des ateliers et des sessions de discussion renforçant la valeur du festival en tant qu'étape importante sur la scène cinématographique internationale.

LA MONTÉE DU CINÉMA AFRICAIN

Le grand retour !

L'Afrique est un continent gigantesque qui traverse de nombreuses crises sociales et politiques. Mais malgré ce climat instable, il possède une richesse culturelle extraordinaire. Ces dix dernières années, le cinéma africain a commencé à percer et apparaît dans de nombreux festivals internationaux, avec des films venant du Kenya au Sénégal, de l'Algérie en passant par Djibouti. Depuis 2018 avec l'organisation de la Comic-Con Afrique, le continent commence à s'affirmer sur la scène du divertissement international. Les plateformes comme Twitch, avec ses streaming de jeux vidéo ou de PokerStars, commencent à mettre en avant des joueurs africains, même si la tendance n'en est qu'à ses balbutiements. Les films africains ont de belles années devant eux. Chaque année, de nouveaux festivals consacrés au cinéma africain émergent. Même si on reproche souvent au fameux Festival de Cannes de boudier les productions du continent, 2024 marque le grand retour de l'Algérie sur la scène internationale. Et les événements fleurissent dans toutes les villes du monde : on en veut pour exemple l'African Film festival de New York, le Festival Cinema Africano de Milan, Lumières d'Afrique à Besançon ou encore l'Africa in Motion d'Édimbourg. La ferveur dans les pays occidentaux grandit, et ce n'est pas un hasard : la diaspora noire est partout, et s'intéresse de plus en plus à ses origines. Depuis le

succès de Black Panther des studios Marvel, la jeunesse est friande d'histoires et de personnages qui leur ressemblent.

Adieu les rôles secondaires, les héros, leur come-back, pour le plaisir de tous !

On connaît tous Hollywood et Bollywood, mais l'industrie du cinéma nigérian, appelée désormais Nollywood, est particulièrement prolifique avec plus de 2 500 films produits chaque année. Elle se situe donc en deuxième position, après l'Inde, et largement devant les États-Unis. Après une émergence des réalisations dans les années 1990, les subventions ces dernières années sont de plus en plus conséquentes, ce qui a augmenté la qualité des films nigériens et l'a placée comme un acteur majeur à l'international. Devenue l'un des plus grands acteurs économiques du pays, l'industrie emploie des milliers de personnes et contribue de manière exponentielle à l'économie locale. La plateforme de vidéos à la demande Netflix met désormais en avant de nombreux films nigériens, comme October 1, lauréat de nombreux prix lors des festivals de films africains. Netflix est particulièrement connue pour mettre en valeur des films et des séries internationaux. On en veut pour preuve les créations originales qui prolifèrent sur la plateforme, venus des pays du monde entier. C'est ainsi que de nom-

breux spectateurs ont pu découvrir la série allemande Dark, ou encore la série turque à succès Le Protecteur d'Istanbul. Alors que la plateforme Netflix avait diffusé les deux séries africaines Queen Sono et Blood and Water, d'autres médias semblent s'inspirer de la démarche et sortent leurs séries exclusives 100% Made in Africa. On en veut pour preuve Channel 4 annoncé la sortie de Sakho et Mangane, avec trois réalisateurs venus du Congo, du Mali et du Sénégal. Diffusée sur leur plateforme All 4, elle a déjà rencontré un succès critique. Le cinéma africain n'en est qu'à ses débuts : en effet, de plus en plus de pays commencent à mettre en avant et soutenir leurs artistes et réalisateurs locaux. On en veut pour preuve le film Dhalinyaro de Lula Ali Ismail qui, on peut le dire, marque la naissance du cinéma djiboutien. Ce petit pays situé dans la Corne de l'Afrique n'est pas connu pour son entreprise cinématographique, avec un répertoire presque inexistant. Mais c'est en 2018 que la réalisatrice sort son premier long métrage qui a été projeté depuis dans de nombreux festivals. Elle y raconte les tribulations de la jeunesse du pays, rendant un magnifique hommage à son pays et à ses habitants. Ces jeunes réalisateurs, et plus particulièrement réalisatrices, qui émergent chaque année ont un rôle essentiel dans l'émergence d'un vrai cinéma africain sur la scène internationale.

16



- Alger 20°
- Ouargla 15°
- Oran 18°
- Constantine 19°

FADJR 04:10	DOHR 12:54	ASR 16:43	MAGHREB 20:00	ISHA 21:32
----------------	---------------	--------------	------------------	---------------

PLUIES TORRENTIELLES

INONDATIONS DANS LA VILLE DE TAMANRASSET

Des inondations massives et soudaines ont frappé la ville de Tamanrasset, lundi dernier, à la suite de pluies torrentielles, qui ont fait monter le niveau des eaux de l'oued Tin Zaouatine. Dans une publication sur son compte officiel sur la page Facebook, la Protection civile a appelé tous les citoyens à faire preuve de la plus grande prudence et à ne pas prendre de risques,

notamment les conducteurs. Les unités de la Protection civile ont commencé à répondre aux demandes d'aide, au fur et à mesure que des interventions étaient enregistrées, notamment des opérations de captage d'eau dans certains axes, routes et quartiers résidentiels. Toutes les capacités matérielles et humaines ont été mobilisées. Plus de 33 éléments sont inter-

venus à différents grades. L'opération s'est déroulée sous la supervision du directeur de la Protection civile, le colonel Benkarima Abdelmalek. La Protection civile a souligné la nécessité d'éviter de traverser les vallées et les cours d'eau avec des voitures et de rester à l'écart des bords des vallées, que ce soit à pied, en moto ou en vélo.

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // MERCREDI 31 JUILLET 2024 // N°869 // PRIX 20 DA

ORGANISÉ PAR LE CSJ

Fin des travaux du camp des jeunes entrepreneurs

Les travaux du camp des jeunes entrepreneurs organisé par le Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ) à l'Ecole nationale supérieure de management (ENSM) de Koléa ont été sanctionnés, lundi dernier, par une série de recommandations visant à encourager les jeunes à investir le monde de l'innovation et de l'entrepreneuriat en mettant à profit les différents mécanismes mis en place par l'Etat...



Dans leurs recommandations, les participants venus de différentes wilayas du pays ont insisté sur "la nécessité d'accorder des points supplémentaires aux jeunes investisseurs sur la plateforme de l'investisseur relevant de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) afin de faciliter leur accès au foncier industriel". Les jeunes porteurs de projets ayant participé à cette

rencontre de trois jours ont également appelé à "mettre en place un fichier national des formateurs dans le domaine de l'entrepreneuriat" et à "associer les auto-entrepreneurs aux projets publics". Présidant la cérémonie de clôture de cette édition, en compagnie du ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Microentreprises, Yacine El-Mahdi Oualid, le président du CSJ, Mustapha Hidaoui, a

précisé que l'Algérie nouvelle misait sur des mécanismes tendant à créer de véritables entrepreneurs contrairement aux anciennes politiques qui mettaient en place des dispositifs sans aucune efficacité économique. Cette nouvelle vision, qui a vocation à associer les jeunes à la vie publique, repose sur la forte volonté politique affichée au sommet de l'Etat, a-t-il dit. Il s'agit là d'une expérience pionnière visant à créer

un maximum d'entrepreneurs dans le cadre des start-up pour apporter la valeur ajoutée nécessaire à l'économie nationale, a-t-il expliqué. Ce camp a été marqué par des sessions de dialogue et de débat entre de jeunes entrepreneurs, des experts, des hommes d'affaires, des universitaires et des spécialistes, ce qui a permis de créer un réseau d'entrepreneurs à l'échelle nationale qui leur offrira à l'avenir des espaces d'échange d'expériences et de savoir-faire, a indiqué Hidaoui. Pour sa part, Oualid a souligné que les politiques gouvernementales actuelles étaient plus que jamais axées sur l'encouragement de l'entrepreneuriat et des initiatives individuelles des jeunes, assurant que son département ministériel était pleinement disposé à accompagner des initiatives telles que le camp des jeunes entrepreneurs. La politique gouvernementale vise à ancrer une culture de l'entrepreneuriat chez les jeunes, notamment les diplômés universitaires porteurs de projets innovants, a-t-il ajouté.

ACCIDENTS DE LA ROUTE 37 morts et 2 059 blessés en une semaine

Trente-sept (37) personnes sont décédées et 2 059 autres ont été blessées dans des accidents de la route survenus durant la période du 21 au 27 juillet, à travers plusieurs wilayas du pays, a indiqué, hier, un bilan de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya d'Oran avec cinq (5) décès recensés sur les lieux des accidents et 59 blessés, suite à 67 accidents de la circulation, précise la même source. Durant la même période, les secours de la Protection civile sont intervenus pour l'extinction de 2 176 incendies urbains, industriels et divers à Alger (235 incendies) Blida (132) et Constantine (114). En outre, s'agissant d'opérations diverses, 5 671 interventions ont été effectuées, durant la même période, pour le sauvetage de 399 personnes en situation de danger et 5 018 autres d'assistances diverses.

ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS DE HAUTE TECHNOLOGIE

Sonatrach se lance dans la fabrication

Le groupe Sonatrach et la société canadienne Stream-Flo Industries Ltd, spécialisée dans les solutions personnalisées pour les défis complexes, ont signé, hier, un protocole d'entente et un accord de confidentialité. La cérémonie de signature a eu lieu au siège de la direction générale de Sonatrach en présence du PDG de Sonatrach, Rachid Hachichi, et du PDG de Stream Flo Industries Ltd, Mark McNeill, indique le géant national pétro-gazier dans un communiqué. Selon les explications fournies par le groupe Sonatrach, ce protocole d'entente permettra aux deux parties de «cadre les tra-

voux qui porteront sur l'évaluation de l'opportunité de création d'une société mixte, spécialisée dans la fabrication des composants de têtes de puits, têtes de production et des accessoires d'équipements Oil & Gas». Le communiqué rappelle que Stream-Flo Industries Ltd «est un acteur reconnu à l'échelle internationale disposant de moyens techniques et technologiques conséquents», ainsi que de «l'expertise dans la fabrication, la maintenance et la commercialisation des composants de têtes de puits et têtes de production, de leurs accessoires et de la prestation de services liés». Dans son communiqué,

le groupe Sonatrach souligne que la signature de ce protocole d'entente s'inscrit «dans le cadre de la stratégie de Sonatrach visant à renforcer sa maîtrise des processus inhérents à son plan de développement», notamment à travers «la conclusion de partenariats à forte valeur ajoutée ayant pour objectif la fabrication à l'échelle locale d'équipements pétroliers de haute technologie» et «la fourniture des services qui leur sont liés». Le but est, également, d'assurer la formation spécialisée, le transfert de connaissance, de savoir-faire et le transfert technologique, précise-t-on.

CASH ASSURANCES

AUGMENTATION DU CAPITAL DE 15 À 20 MILLIARDS DE DA

La compagnie Cash Assurances a annoncé, hier, dans un communiqué, l'augmentation de son capital social de 33%, soit de 15 à 20 milliards de DA, affirmant que cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement de la compagnie. Réalisée par l'incorporation de réserves, d'un montant de cinq (5) milliards de DA, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des actionnaires, réunie le 28 mars dernier, cette augmentation du capital social intervient «en droite ligne avec sa stratégie de développement responsable et ambitieuse», explique le communiqué. L'opération d'une «haute importance» s'inscrit dans le cadre de la détermination de la compagnie à renforcer, en permanence, «ses gages de performance et de solvabilité, et à continuer de décliner dans les meilleures conditions l'ensemble des axes directeurs inscrits dans son plan stratégique 2024-2028», a-t-on souligné. Elle témoigne aussi de la «confiance et de l'engagement» des actionnaires de la compagnie qui «soutiennent fermement la société dans son objectif de consolider durablement son positionnement en tant qu'acteur de référence sur le marché national, inspirant par ses performances robustes et constantes, son esprit d'innovation, sa fiabilité et sa capacité à honorer ses engagements». Détenue par Sonatrach (actionnaire majoritaire), Naftal, la CAAR et la Compagnie centrale de réassurance (CCR), Cash Assurances avait enclenché en 2020 un processus de recapitalisation, à travers une augmentation de son capital social de 7,8 milliards de DA à 10 milliards de DA avant d'effectuer une nouvelle augmentation de 5 milliards de DA en 2023.

